

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 M. PIERRE ANDRÉ, commissaire
 Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES PROJETS DE RÉSERVE AQUATIQUE
DE LA RIVIÈRE MOISIE ET DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
DES LACS PASTEUR, GENSART ET BRIGHT SAND****DEUXIÈME PARTIE****VOLUME 6**

Séance tenue le 10 juin 2005, 9 h
Salle des Chevaliers de Colomb
7, boulevard des Îles
Port-Cartier

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 JUIN 2005 1
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
LA PRÉSIDENTE: 1

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

JEAN COMTOIS, JEAN BOURQUE.....

PRODUITS FORESTIERS ARBEC

DAVID TRUDEL, ANDRÉ PLAMONDON.....

SCIERIE NORBOIS ET ALMASSA BAIE TRINITÉ

GUY FORTIN.....

POURVOIRIE HAUTE-MOISIE

FRED BURROWS.....

FONDS RÉGIONAL D'EXPLORATION MINIÈRE DE LA CÔTE-NORD

ÉRIC HURTUBISE.....

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, bon matin tout le monde! Bienvenue à cette dernière séance d'audiences publiques portant sur les projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand.

10 Alors, comment nous allons procéder ce matin? D'abord, nous allons entendre la Société des établissements de plein air du Québec qui va présenter son mémoire. Par la suite, nous donnerons la parole à Produits forestiers Arbec s'ils ont des choses à nous dire ce matin, à Scierie Norbois et Almassa Baie Trinité. Ensuite, la Pourvoirie Haute-Moisie viendra aussi présenter son point de vue.

15 Je rappelle que les gens qui veulent intervenir dans la salle sont les bienvenus. Il s'agit de le signifier à l'étape de la commission qui est située derrière la salle et on va s'organiser pour que vous ayez du temps de parole. Il faudra simplement nous le signifier.

20 Une fois les premières interventions faites, si les gens veulent réagir, ils auront aussi le droit de le faire. Je vous demanderais de lever la main, et puis de venir vous asseoir à l'extrémité de la table qui est située à votre gauche.

25 Alors, étant donné que c'est la première séance ici à Port-Cartier, je me dois de faire un tour de présentation. D'abord, l'équipe de la commission, madame Christiane Courtois, commissaire. Moi, c'est Claudette Journault, et monsieur Pierre André.

 L'équipe des analystes aussi, Mathieu Saint-Onge, David Boudreault.

30 Je vous demanderais de vous présenter s'il vous plaît.

Mme MARILOU TREMBLAY :

35 Oui. Marilou Tremblay, coordonnatrice pour le dossier des aires protégées sur la Côte-Nord du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

40 Bonjour! François Brassard, je suis du même ministère que Marilou et du service des aires protégées.

M. OLIVIER BÉRARD :

45 Bonjour! Moi, c'est Olivier Bérard du même ministère. Je suis chargé de projet pour les quatre aires protégées qui nous concernent.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

50 Bon matin! Sébastien Desrochers, ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

M. JEAN COMTOIS :

Jean Comtois, vice-président du secteur faunique pour la SÉPAQ.

55 **M. JEAN BOURQUE :**

Jean Bourque de la Réserve Port-Cartier-Sept-Îles.

M. GUY FORTIN :

60 Guy Fortin de Scierie Norbois et Almassa Baie Trinité.

M. DAVID TRUDEL :

65 David Trudel, Produits forestiers Arbec, anciennement Uniforêt.

LA PRÉSIDENTE :

70 Alors, il y a également madame Danielle Dallaire et madame Louise Bourdages qui participent aux travaux de la commission.

75 Madame Lise Maisonneuve assure les transcriptions. Alors, tout ce qui est dit en audience publique est retranscrit. Vous aurez accès à ces transcriptions probablement en fin de semaine prochaine. Et ces transcriptions seront également disponibles sur le site de la commission et dans les centres de consultation. Il y en a un centre ici à Port-Cartier, il est situé à la Bibliothèque de Port-Cartier. On donnera l'adresse tout à l'heure. Je crois que c'est à la bibliothèque.

80 Alors, je pense que les présentations sont faites. On va commencer avec la Société des établissements de plein air du Québec.

M. JEAN COMTOIS :

Ça va, merci. Je vais présenter les faits saillants de mon mémoire.

85

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

90

M. JEAN COMTOIS :

Ça va?

95

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

100

M. JEAN COMTOIS :

La SÉPAQ, c'est connu passablement de tout le monde? Tout le monde sait c'est quoi, oui? Ça va.

105

Dans un premier temps, je vais vous expliquer pourquoi on a un intérêt à ce projet-là. C'est que le projet de la réserve de biodiversité du lac Pasteur, ça va être localisé dans la réserve faunique Sept-Îles–Port-Cartier dont la gestion relève de la SÉPAQ.

110

Ce projet-là aussi pourrait avoir des impacts sur l'exploitation de certaines activités fauniques et récréatives offertes par la SÉPAQ dans l'aire protégée en question. C'est ça, c'est l'intérêt pour lequel on présente un mémoire.

115

Maintenant, au niveau des impacts, un impact que, nous autres, on pressent, ça concerne le statut de réserve faunique. S'il y a implantation d'une réserve de biodiversité au lac Pasteur, qu'est-ce qui va arriver avec le statut de réserve faunique. Ça, ça nous préoccupe.

120

Si la création de la réserve de biodiversité, ça a pour conséquence pour le promoteur de soustraire le statut de réserve faunique, à ce moment-là, les impacts que ça pourrait avoir pour nous, c'est une perte de territoire sous la gestion de la SÉPAQ, l'obligation de conclure une convention avec le promoteur afin de pouvoir poursuivre nos activités fauniques dans l'aire protégée.

125

Ce qu'on recommande par rapport à ce point-là, c'est le maintien du statut de réserve faunique, entre autres parce que, on pense que ça doit être maintenu parce que la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, entre autres les articles 9 et 11, le permet. Entre autres, ces articles-là mentionnent que:

Les terres publiques comprises dans une réserve de biodiversité demeurent sous

l'autorité du ministre ou de l'organisme gouvernemental qui la détient.

Et aussi:

130

Les dispositions législatives et réglementaires compatibles avec une aire protégée continuent de s'appliquer à l'intérieur de ce territoire.

135

Donc, pour nous, ça va de soi en fonction de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel que le double statut doit être maintenu. Notre statut peut être maintenu avec celui de réserve de biodiversité. Mais on aimerait connaître les intentions du promoteur là-dessus parce que, dans son projet, on ne les connaît pas.

140

Un autre impact aussi, ça vise l'exploitation et le développement des activités fauniques et récréatives de la SÉPAQ dans l'aire protégée. C'est-à-dire qu'on croit qu'il peut y avoir des risques que la demande soit moindre pour les activités de la SÉPAQ qui seraient offertes dans la réserve de biodiversité.

145

Je vais vous expliquer pourquoi. C'est que la conformité des activités de la SÉPAQ avec le plan de conservation, ça pourrait avoir un impact négatif sur la demande pour les activités qui sont offertes à la fois dans la réserve faunique et dans la réserve de biodiversité si les modalités d'exploitation et la réglementation ne sont pas semblables.

150

Par exemple, si j'image ça un peu, si je prends le cas de la chasse à l'orignal, la chasse à l'orignal qui sera offerte dans la réserve faunique et qui sera offerte aussi dans la réserve de biodiversité, si les modalités d'exploitation pour cette activité-là ne sont pas pareilles – par exemple, je ne sais pas, dans la réserve faunique, on permet l'utilisation d'un VTT comme véhicule utilitaire pour l'exercice de la chasse, qui est quelque chose de vraiment important dans le cas de la chasse, alors que dans la réserve de biodiversité, le VTT, on peut pas le permettre – puis que si, en plus, l'aspect réglementaire est différent d'un territoire à l'autre, eh bien, à ce moment-là, mon activité n'est pas comparable. Puis pour la population, bien, ça n'a plus le même attrait.

155

160

Donc, la solution qu'on propose pour tenter de régler ça, c'est la recherche d'équité pour les activités de la SÉPAQ qui seront offertes simultanément dans les réserves faunique et de biodiversité.

165

Donc, le plan de conservation doit permettre d'établir des modalités d'exploitation puis une réglementation comparables pour les activités de la SÉPAQ qui seront offertes à la fois dans la réserve faunique et dans la réserve de biodiversité, et tout ça pour assurer une offre équivalente, puis un attrait comparable pour la population.

Un autre impact, il y aurait peut-être risque aussi d'inefficacité des opérations de la

170 SÉPAQ dans la réserve de biodiversité, dans le sens où le plan de conservation obligerait la SÉPAQ à demander une autorisation au promoteur avant de faire tous travaux d'entretien ou d'amélioration normaux pour des sentiers déjà existants qui sont requis pour l'exploitation des activités compatibles que la SÉPAQ offrirait dans l'aire protégée.

175 Nous, on croit que cette mesure-là va alourdir le fonctionnement de la réserve faunique, et puis ça constitue une étape administrative qui n'est pas nécessaire à l'atteinte des objectifs du plan de conservation.

180 Ce qu'on recommande, c'est d'être exemptés d'une autorisation pour les interventions courantes de la SÉPAQ qui sont réalisées dans l'aire protégée.

185 Par exemple, le plan de conservation ne devrait pas obliger la SÉPAQ à obtenir une autorisation du promoteur pour effectuer ses opérations courantes. Par exemple, l'entretien des sentiers dans l'aire protégée, qui servent à des fins de chasse à l'orignal ou pour accéder à certaines de nos activités, bien, si on parle de l'élagage de ces sentiers-là ou de choses normales en termes d'entretien des sentiers, on ne croit pas que ça devrait être nécessaire de demander une autorisation au promoteur.

190 Un autre impact, c'est aussi le risque de limitation du développement de nouvelles activités de la SÉPAQ dans l'aire protégée. C'est-à-dire que le plan de conservation obligerait à soumettre tous projets de développement ou d'aménagement, autres que ceux déjà existants, à l'autorisation du promoteur.

195 Il y a rien qui garantit dans le projet que le développement des activités liées au mandat de la SÉPAQ, les activités fauniques qui sont compatibles avec une réserve de biodiversité, vont demeurer sous son exclusivité.

200 Je m'explique peu. C'est dans le sens où dans l'aire protégée, s'il y a du développement d'activités, bien, quand ça vise des activités fauniques, nous, on souhaite que ça soit strictement la SÉPAQ qui ait la possibilité de développer ces activités-là. Ça fait partie de notre mandat. C'est encore dans une réserve faunique aussi, si on prend le principe du double statut. Donc, dans ce territoire-là, tout ce qui s'appelle activités fauniques devraient être exclusives à la SÉPAQ, tout ça en conformité avec le plan de conservation qui serait mis en oeuvre.

205 Les projets de développement aussi, qui ont peu ou pas d'impact sur la biodiversité, nécessiteraient malgré tout une autorisation du promoteur. Par exemple, on se questionnait à savoir, si on prend encore le cas de chasse à l'orignal dans l'aire protégée, mettons que, actuellement, on a quatre zones de chasse à l'orignal à l'intérieur de cette aire-là, si on veut augmenter ça à six, disons, puis que si le potentiel faunique, au niveau orignal, il n'y a pas de problème, bien, on aimerait être capables d'avoir la possibilité de procéder, mais sans

210 nécessairement demander une autorisation, puisque le potentiel faunique est valable, et puis que c'est une activité qui est compatible.

215 Donc, on aimerait avoir la possibilité de développer de nouvelles activités dans l'aire protégée, donc que le plan de conservation devrait prévoir que la mise en valeur d'activités liées à la vocation des réserves fauniques soit effectuée seulement par la SÉPAQ, que l'autorisation du promoteur ne soit pas requise pour des projets de développement qui n'ont pas ou peu d'impact sur la biodiversité.

220 Autre impact, danger de développer des activités récréo-touristiques concurrentes dans l'aire protégée qui seraient offertes dans la réserve faunique et la région.

225 Je m'explique un peu plus. C'est que le développement d'activités récréo-touristiques dans la réserve de biodiversité risque de concurrencer l'offre d'activités de la réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles et d'autres sites touristiques régionaux si le promoteur n'en tient pas compte dans son approche de mise en valeur de l'aire protégée.

230 Donc, on souhaite que le développement récréo-touristique dans l'aire protégée soit complémentaire à l'offre de la SÉPAQ et de la région, et que le développement récréo-touristique effectivement n'ait pas un effet de concurrence mais plutôt une plus-value dans l'offre touristique régionale et locale.

235 Une autre préoccupation, ça concerne le zonage. Au niveau du zonage dans le projet du promoteur en ce qui concerne la circulation nautique motorisée, ce n'est pas prévu pour effectuer l'entretien et l'aménagement de sites récréatifs quand ces derniers sites sont accessibles uniquement par voie d'eau.

240 Si on prend, par exemple, le camping sauvage ou le canot-camping, tout ça, il n'y a rien de prévu pour permettre l'entretien ou l'amélioration de ces sites-là en termes d'accès. Présentement, ce qui est prévu, c'est strictement une circulation nautique pour des fins de pêche.

245 Il y a aussi concernant tout l'aspect des véhicules hors-route, tout cet aspect-là n'est pas traité en ce qui concerne le promoteur. Donc, nous, on pense que, pour l'entretien et l'aménagement de sites récréatifs, ce genre de véhicule peut être le seul parfois ou le mieux adapté pour atteindre ces sites-là, pour aller faire de l'entretien. Et puis pour la pratique de certaines activités fauniques aussi, comme dans le cas de la chasse à l'orignal, comme je vous mentionnais tantôt, c'est un véhicule utilitaire qui est quasiment indispensable pour ce type d'activité-là.

250 Donc, on souhaite que le projet du promoteur soit mieux adapté concernant ces aspects de véhicules-là.

255 Une autre préoccupation concerne le financement. Dans le projet du promoteur, il n'y a aucune mention qui est faite concernant le support qu'il va pouvoir apporter pour assurer adéquatement la conservation, la mise en valeur et la gestion de la réserve de biodiversité. Ça, c'est un inconnu. Alors, on n'a pas de réponse là-dessus non plus. On aurait aimé ça en connaître un peu plus de la part du promoteur.

260 Concernant le Conseil de conservation et de mise en valeur qui est proposé dans le projet, il y en avait deux de proposés. Il y en avait un pour le sud qui concernait Pasteur, Moisie et, bon, l'autre, je l'ai oubliée. En tout cas, il y avait trois aires protégées qui étaient visées avec un comité de mise en valeur. Nous, on croit que c'est mal adapté à la réserve de biodiversité du lac Pasteur.

265 On croit que c'est mal adapté parce que, entre autres, le lac Pasteur et la rivière Moisie, ça n'a pas beaucoup d'affinités ni de caractéristiques. Leurs caractéristiques propres ne sont vraiment pas les mêmes. Le lac Pasteur et la rivière Moisie, ça ne suscite pas non plus le même niveau d'intérêt à l'échelle régionale.

270 Donc, on croit que, dans ce contexte-là, le Comité de conservation et de mise en valeur proposé, ça risque de devoir accorder beaucoup plus de temps et d'énergie à la rivière Moisie que ça va en accorder au lac Pasteur.

275 Donc, nous, ce qu'on recommande pour tenter d'améliorer ce coin-là, c'est la création d'un comité de conservation et de mise en valeur, mais spécifique pour la réserve du lac Pasteur.

Et puis ce qu'on trouve intéressant en termes de proposition, c'est qu'on pourrait former ce conseil-là à partir du conseil d'administration local de la réserve faunique Sept-Îles–Port-Cartier. On a déjà un conseil d'administration local qui existe.

280 Le conseil d'administration local de la réserve faunique, je peux vous expliquer un petit peu ce que c'est. C'est des représentants socio-économiques locaux et régionaux de la Côte-Nord, qui siègent en concertation avec la SÉPAQ dans un but de bonne marche, de bonne gestion de la réserve faunique et tout l'aspect du développement de la réserve faunique. Ça fait que c'est en concertation SÉPAQ avec le milieu.

285 Donc, on pense qu'on pourrait utiliser le conseil d'administration local de la réserve pour les fins de la réserve de biodiversité.

290 Aussi, on pense que ça répondrait beaucoup mieux aux besoins de la communauté locale. Ça éviterait le recrutement de nouvelles organisations, qui sont déjà là. Ça permettrait aussi d'avoir des membres intéressés à l'aire protégée qui sont déjà habitués de travailler par voie de concertation.

295 Une autre préoccupation aussi. Je viens de vous parler du CAL. Le CAL, on l'a consulté sur le projet. Pour nous, c'est des partenaires qui sont importants. Et puis on leur a demandé ce qu'ils pensaient du projet, et puis on leur a aussi présenté notre mémoire.

300 En gros, ils sont d'accord avec notre mémoire, mais il y avait certaines préoccupations qui les concernaient, et on les a sorties, puis je me fais le porte-parole du CAL à ce niveau-là.

Entre autres, concernant l'agrandissement de la réserve de biodiversité, il y avait certaines réserves. C'était, entre autres, pour des raisons économiques.

305 Leur principale raison au niveau des réserves, c'est que la ressource forestière qui est comprise dans une partie de l'agrandissement proposé, selon eux, devrait être disponible pour les besoins de l'industrie locale de transformation du bois.

310 Donc, le CAL n'est pas contre l'agrandissement, mais souhaiterait qu'il y ait des ajustements de faits à l'agrandissement. Il recommande entre autres que la limite sud de l'agrandissement passe au nord du lac Chevarie.

315 Un autre point que le CAL examine depuis un certain bout de temps, c'est de faire avec une partie de la réserve faunique, entre autres dans le secteur du lac Walker, éventuellement un parc national.

Et les principaux motifs qui incitent le CAL à tenter d'aller de l'avant avec cette proposition-là, c'est que le secteur du lac Walker a des caractéristiques sur le plan biophysique qui sont exceptionnelles.

320 Il ne faut pas se le cacher aussi, la création d'un parc national, en termes d'attrait touristique, les retombées économiques, c'est important et c'est majeur. Et puis aussi, il y a absence de parc national dans la région de la Côte-Nord et il y a une sous-représentation dans la région naturelle des Laurentides boréales au niveau de la présence de parcs nationaux.

325 Et, enfin, le CAL tient à mentionner aussi qu'il n'est pas contre le projet, mais il souhaite que le projet n'engendre pas d'impacts négatifs au niveau des retombées économiques qui sont générées par la SÉPAQ ni par celles qui sont générées par l'Association de la protection de la rivière aux Rochers dans la région de la Côte-Nord.

330 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre présentation. En ce qui concerne les questions que vous avez posées, les points d'éclaircissement, on va demander au ministère d'y répondre tout à l'heure, d'accord?

335 **M. JEAN COMTOIS :**

D'accord.

340 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va entendre Produits forestiers Arbec.

M. DAVID TRUDEL :

345 Bonjour! David Trudel, Produits forestiers Arbec, on va dire anciennement Uniforêt encore, puisqu'on était Uniforêt dans la première partie des audiences. On va espérer l'enlever dans pas long l'«anciennement».

350 Écoutez, je vais éviter de refaire des présentations qui vont être redondantes avec ce qu'il s'est passé à Sept-Îles. Je vais y aller plus de façon globale.

355 Juste un rappel au niveau de la position de Produits forestiers Arbec, c'est quand même qu'on est le deuxième plus gros employeur à Port-Cartier. Donc, il y a beaucoup d'emplois qui sont en jeu avec les stratégies d'aires protégées. C'est pour ça qu'on estime qu'il est important de minimiser les impacts tout en protégeant le milieu.

360 Dans ce sens, on pense que les projets d'agrandissement devraient être mis en suspens, en attendant d'avoir l'ensemble des visions de la province naturelle D, pour être sûr de l'équité au niveau des impacts pour l'ensemble des régions administratives, puis l'ensemble des municipalités et MRC.

365 De cette façon, on pense que le ministre, ou le BAPE, ou les personnes qui analysent la situation vont être mesure de prendre une meilleure décision quant à la représentativité des aires protégées qu'en procédant à l'analyse d'une aire protégée en particulier ou deux aires protégées en particulier dans un territoire donné.

370 C'est pour ça que, dans notre mémoire, on fait beaucoup référence au niveau de la représentativité, puis on pense que c'est un élément qui devrait être pris en compte dans les analyses en cours.

375 Nous, au niveau de l'aire protégée du lac Pasteur, on recommande aussi la création d'un CCMV indépendant par rapport à la rivière Moisie, pour les mêmes raisons qui ont été avancées ici et à Sept-Îles. Puis à la limite, si on doit faire un agrandissement, on dit bien le «si», on croit que la limite proposée par le promoteur puis l'agrandissement qui a été proposé aussi devraient être revus.

Là, au niveau des lacs, je ne pourrais pas vous dire exactement, mais dans notre

380 mémoire, on a quand même présenté une carte avec des limites qui sont bien établies au niveau des cours d'eau, puis des lacs qui sont présents là, qui permet d'agrandir la proposition d'agrandissement légèrement en baissant les impacts sur la possibilité forestière de près de 3 200 m³ annuellement. Donc, on croit que c'est non négligeable.

385 Si n'importe quel autre utilisateur du milieu ou participant propose d'autres limites qui amènent moins d'impacts encore, bien, on se range de leur côté. On ne veut pas dire qu'on a la solution absolue mais, notre proposition, je pense qu'elle était quand même bonne. On parlait peut-être d'inclure le lac Walker, puis une partie à l'ouest qui n'avait pas d'impact pour nous, sauf qu'on est conscients qu'il peut y avoir peut-être des impacts pour d'autres. C'est pour ça qu'on dit ... c'est sûr qu'en soustrayant cette partie-là, on risque de minimiser les impacts encore au niveau forestier.

390 Ça fait pas mal le tour de ce qu'on avait à dire pour le lac Pasteur.

LA PRÉSIDENTE :

395 Merci. En ce qui concerne la Scierie Norbois et Almassa Baie Trinité, monsieur Guy Fortin.

M. GUY FORTIN :

400 Oui, bonjour, madame Journault. Bonjour, madame Courtois, monsieur André. Bonne fin de mandat, si on veut.

405 Comme vous avez pu comprendre hier, nous, notre préoccupation dans les projets d'aires protégées qui sont présentés dans la présente campagne, si je peux dire, c'est vraiment au niveau des agrandissements possibles à l'aire protégée de la rivière Moisie. Hier, je pense qu'on a pas mal fait le tour de notre position là-dessus.

410 En ce qui concerne l'impact de la réserve de biodiversité du lac Pasteur, l'impact est beaucoup moins grand. Notre intérêt quand même s'y porte aussi, mais c'est sûr que ça a moins d'impact pour nous.

415 Au niveau du projet comme tel, on n'a pas de commentaire. Le projet initial présenté, bon, c'était une réserve forestière anciennement. Ça n'a pas d'impact sur nos opérations, sur la possibilité. Lui, on n'a pas de commentaire à formuler dessus.

Sur le projet d'agrandissement, je suis un peu d'accord avec la proposition de mon collègue, monsieur Trudel, à l'effet qu'on devrait regarder peut-être l'ensemble, le portrait général de la province D avant de faire des projets d'agrandissement.

420 Par contre, si le projet est retenu, on proposerait, nous, d'en modifier la limite sud. Ça,

je serais d'accord avec le projet de la SÉPAQ. Peut-être que, tantôt, on pourrait nous montrer le lac Chevarie c'est où pour qu'on puisse situer la limite, mais à première vue, ça semble coïncider pas mal avec notre position là-dessus.

425 C'est-à-dire que pour l'agrandissement, s'il est réalisé, si on peut en enlever une partie de la limite sud, ça permettrait d'inclure des secteurs qui ont un potentiel forestier à l'aménagement, que ça soit... ça ne sera pas nécessairement une coupe totale, mais on sait qu'il y a quand même des activités de la SÉPAQ qui sont près, mais il y aurait possibilité de faire de l'aménagement forestier, qui nous permettrait de soutenir notre possibilité forestière également qui est sollicitée

430 par un peu tout le monde ces temps-ci.

Ça fait que ça résume pas mal la position de l'entreprise à ce niveau-là. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

435 Merci. Nous allons entendre le porte-parole de Pourvoirie Haute-Moisie. Monsieur Fred Burrows, alors, si vous voulez bien vous approcher.

M. FRED BURROWS :

440 Alors, bonjour à tout le monde, et puis mes grands remerciements aux commissaires de me permettre de présenter verbalement ce matin quelques-uns de mes commentaires concernant le projet, un projet d'ailleurs que j'appuie presque à 100 % dans ses grandes lignes, définitivement une très belle affaire pour la région ici et pour la province en général.

445 Je me présente. Comme madame la présidente a dit, Fred Burrows, Pourvoirie Haute-Moisie dont je suis le président et actionnaire depuis maintenant le mois de mai 2000. Et puis on rentre dans notre sixième année d'opération depuis qu'on a pris le contrôle de la pourvoirie.

450 Notre bail inclut quelque 47 km de rivière Moisie, dont en partant de la rivière Joseph dans la partie sud allant jusque dépassé la rivière Caopacho au nord. Ça représente à mon avis, puis plusieurs autres, probablement... la rivière Moisie est belle dans son entier, mais je pense que dans notre secteur, on est choyés, parce que c'est vraiment un secteur spectaculaire avec ses falaises, avec ses belles passes de rivière, et la passe Katchapahun qui est située à peu près en

455 plein milieu de notre bail et qui fait l'objet des commentaires, surtout les commentaires que je vais faire aujourd'hui.

460 La passe Katchapahun dans son état naturel ne permettait pas le passage des saumons plus haut. Et le saumon autrefois, pour des siècles, pouvait accéder à peu près 140 km de rivière, à partir de l'embouchure avec le fleuve, pour arriver à la Katchapahun et puis, à ce moment-là, il avait tous ces kilomètres-là de rivière pour frayer et produire des populations qu'on

a connues dans le passé, qui était quelque chose d'extraordinaire.

465 Puis si on recule au tournure du siècle, 1899 à aller à 1900, on disait: tellement qu'il y avait de saumons, on pouvait traverser la rivière sur le dos des saumons. Évidemment, il y a du folklore là-dedans, puis des anecdotes, mais définitivement la population de la rivière Moisie en était quelque chose d'extraordinaire en arrivant des les années 1900 et pour une bonne partie de ce siècle-là.

470 À un moment donné, il y a une diminution de saumons dans la rivière et on peut dire que la grande raison, on peut conclure, était la surexploitation. Et puis, à un moment donné, la population diminuait, diminuait. Et puis il y a, je pense, des personnes de bonne foi, des individus de bonne foi qui ont dit: «Bien, est-ce que c'est possible si on ouvrait l'accès aux saumons pour donner accès aux kilomètres supplémentaires en haut de Katchapahun en donnant
475 accès à d'autres frayères? À ce moment-là, ça va combler le problème et on aura plus de saumons. Et puis la diminution qu'on a obtenue va arrêter, puis même on va arriver avec plus de saumons dans l'avenir.»

480 Donc, il y a eu des travaux d'effectués sur la Katchapahun pour permettre aux saumons de franchir le torrent parce que, vraiment, il y a un torrent là, puis le saumon naturellement n'était pas capable, ou très peu, ou peut-être une année dans dix, il y en a quelques saumons qui passaient, mais habituellement ils n'étaient pas capables.

485 Alors, à côté, il y a eu des travaux de faits, et puis des petits étangs organisés successivement pour permettre une voie facile ou plus facile aux saumons de franchir puis de monter en haut. Et ça, ça a été fait de mémoire, si je ne me trompe pas, à peu près dans le début des années 70. Et mon ami François est là. Est-ce que c'es ça 70 à peu près?

M. FRANÇOIS BARNARD :

490 Oui.

M. FRED BURROWS :

495 Et les premières années, l'efficacité n'était peut-être pas assez bien. Il y a eu des modifications d'apportées 10, 15 ans plus tard. Et puis depuis ce temps-là, ça opère de façon régulière chaque année et les saumons passent.

500 Il y a eu toujours question de son efficacité et est-ce que c'est bien? Est-ce que ça aide la population de saumons dans la moisie? Est-ce que ça a augmenté la population comme c'était voulu, prévu?

Et puis, évidemment, quand on regarde les commentaires qui sont faits par le ministère

505 chaque année, le rapport sur la situation du saumon sur la Côte-Nord, y inclus la rivière Moisie, on est toujours dans une situation qui, si ça n'empire pas, certainement ne s'améliore pas, et c'est on peut dire alarmant de voir la situation du saumon dans la rivière Moisie qui est encore connue mondialement pour le saumon, la grosseur de saumon, la vigueur du saumon dans cette rivière-là, et puis la génétique, dois-je dire, qui existe dans ces saumons-là dans la rivière Moisie. Alors, c'est une rivière de saumons, comme je dis, connue mondialement.

510 Et puis tout ça dit, on est toujours devant une situation que la population diminue graduellement. Il y a des tendances des fois qui pointent vers une augmentation mais, en général à travers les années, il y a une diminution.

515 Et, je pense, dans une présentation du Comité de gestion de la rivière Moisie qui a été faite une semaine passée, auparavant, il y a des commentaires dans cette présentation avec lesquels je suis d'accord. La raison que je suis venu aujourd'hui, c'est parce que l'affaire de la passe me tient à coeur.

520 Et puis je demeure trois mois et demi par année sur la rivière. Je demeure presque en vue de la passe, et puis je la visite presque à tous les jours. Et j'ai eu le privilège, je vais vous dire, de l'opérer en l'année 2004. Alors, auparavant, c'était opéré par APRM, l'Association de protection de la rivière Moisie.

525 Et je l'ai opérée l'année passée, deux raisons. Le monde trouvait que: «Mais c'est bien curieux, c'est un type qui est ...» ou c'est une organisation qui est contre l'opération de la passe, ne croit pas à son efficacité, elle veut l'opérer. Pourquoi ça? Bien, je suis aussi de ma formation ingénieur forestier, sciences, si tu veux, et puis j'aime voir tous les côtés d'une situation. Et puis j'ai dit: «Si je vais l'opérer, peut-être que je vais voir du bien là-dedans et peut-être que je vais apprendre.»

530 Évidemment, j'ai appris beaucoup. Je n'ai pas sorti de l'expérience convaincu qu'on doit continuer à l'opérer. Je reste toujours de la même opinion que ça devrait être fermé.

535 Quand on regarde les évidences de ses bienfaits, la population de la rivière Moisie continue de diminuer à travers les années, il y a des affaires, il me semble, qui auraient pu améliorer la situation, mais n'auraient pas nécessairement démontré l'efficacité ou le bienfait de la passe. Mais si, à travers les années, on avait appliqué des réglementations peut-être plus draconiennes... puis «draconiennes», c'est un mot très négatif, mais des façons de contrôle d'exploitation, de contrôle de la remise à l'eau, si on avait dit: «Bien, plutôt que de tuer des saumons, on remet à l'eau», je pense qu'il y aurait eu... et je suis convaincu, pas «je pense», je suis convaincu qu'il y aurait eu une grande différence dans la population de la rivière Moisie aujourd'hui.

545 Reste toujours le problème difficile à décider si elle est bénéfique ou pas. Il y a eu un

petit colloque qui a été tenu ici, à Sept-Îles – excusez-moi, on est à Port-Cartier – à Sept-Îles il y a quelque cinq, six semaines de cela, et puis il y a eu des présentations de projets de recherche faits reculant une quinzaine d'années par une dizaine de scientifiques.

550 Et puis à ma grande surprise, les présentations parlaient surtout de la survie du saumon qui pondait, qui était produit des frayères du haut de la rivière. Et puis ça a été positif. On dit: «Les frayères en haut sont productives. La nourriture, qui est la larve de mouches noires pour le petit salmonidé, est en présence dans le haut de la rivière», mais je vous assure qu'ils sont aussi dans le bas de la rivière.

555 Et puis je ne nie pas peut-être, puis je n'ai pas de connaissance assez technique pour dire: «Bien, je ne suis pas d'accord avec l'expert qui a dit que les frayères sont de qualité supérieure à celles en bas», mais ce qu'on n'a pas eu à travers les années, on n'a pas eu d'étude de la condition de la rivière Moisie en bas de la passe.

560 Et quand on tire des conclusions de quelconque science, bien, normalement, on a un état d'une situation qu'on veut regarder, a), mais b), on a aussi un état de contrôle. Et je suis très préoccupé par le fait qu'on n'a pas fait de contrôle.

565 Et la rivière et le lit de rivière, puis les frayères qui ont produit des énormes populations de saumon dans la rivière Moisie pendant des siècles et allant jusque 1970 ou 1975, ces frayères aujourd'hui sont toujours là et, d'après ce qu'on peut savoir, sont peu habitées. C'est très peu habité. C'est très peu servi par le saumon, parce que le peu de saumon qui reste dans la rivière maintenant suit le cours de la rivière.

570 Et un saumon arrête quand il y a un obstacle. Il répond à l'appel d'eau, comme on dit. Et puis quand il arrive qu'il y a un arrêt, il n'est plus capable, il arrête là. Bien, la place qu'il arrêta pendant des siècles est Katchapahun et, aujourd'hui, la passe migratoire permet à ce qu'il continue en haut.

575 Alors, à mes yeux, je regarde le 140 km de rivière entre le fleuve et le Katchapahun et je dis: toutes ces frayères, tout ce bout de rivière-là qui, évidemment, sert de passage, mais des frayères qui sont peu occupées ou pas occupées, ou bien on n'a pas de données là-dessus ou très peu de données là-dessus, et puis on n'a pas, il me semble dans les dernières années, fait aucun effort... on faisait tous nos efforts de recherche en haut et peu ou pas du tout en bas.

580 Et j'aimerais que ce soit noté cette préoccupation-là. Il y en a d'autres, je ne suis pas seul avec la préoccupation, mais la plupart... je cite le colloque qu'il y a eu, il y a cinq, six semaines ou un mois et demi, quelque chose de même, et puis j'ai eu l'impression que la plupart du monde sortait de là comme: «Bon, bien, est-ce que c'est bon? Est-ce que c'est le fun? Puis tout ce que c'est que le saumon fait en haut, c'est positif. Les effets de la passe, c'est positif, et puis ça aide la rivière en général.»

590 Bien, c'est pas tout le monde qui croit à ça. Et moi, évidemment, je pense que je n'ai pas besoin de le répéter, je ne crois pas, et surtout parce qu'il n'y a pas de preuve qu'on ne peut pas faire autant ou aussi bien si on faisait un effort de développer de nouveau la partie basse de la rivière qui est toujours là, toujours existante et qui a produit, ses preuves sont faites, pendant des siècles de temps.

595 Combiné avec ce que je dis, je trouve aussi, face à notre situation de diminution constante de population de saumons dans la rivière, il y a quelque chose à faire, que les pourvoyeurs, qui sont dans la partie haute de la rivière, les quatre pourvoyeurs, Nipissis, Moisie-Nipissis, Moisie-Eau Dorée, Moisie-Ouapetec et Haute-Moisie pratiquons maintenant... dans le cas de Nipissis, je crois que ça fait quatre ans, et dans les trois autres, on est de deux à trois ans de pratique de la graciation, ou «caption release» qu'on appelle, de saumons. Alors, on ne tue pas ou très peu. Ça arrive par accident des fois que le saumon va mourir suite à son débat, mais la plupart sont remis à l'eau. Puis le ministère a tous nos chiffres qu'on donne à chaque année.

605 Et puis il me semble que c'est quelque chose... quand on a parlé au préalable avec le monde de votre ministère et le nouveau responsable qui sera responsable du parc projeté, je pense qu'eux croient fermement à la graciation à travers la rivière.

610 Cependant, il y a une chose que je vois, c'est que le parc n'inclut pas ou la réserve n'inclut pas un bout de la rivière qui occupe en partie le Club de pêche de saumon de la rivière Moisie et qui est quand même un club privé avec même le fonds de terrain qui lui appartient, et puis le ZEC qui est opéré par l'APRM à partir du Club de pêche au saumon Moisie allant jusqu'à l'embouchure.

615 Alors, ces deux secteurs-là ne pratiquent pas... tout est laissé évidemment dans la rivière. Aller à date, c'est tout laissé au gré de l'opérateur. Et nous autres, les quatre pourvoires du haut, avons décidé de pratiquer la graciation pour essayer de donner un grand effort aussi de faire augmenter le stock de saumons. Et puis ça semble être la direction pointée par le ministère gouvernant le projet où le nouveau parc ou la nouvelle réserve qui sera créé.

620 On l'applaudit. On a fait la décision, nous autres mêmes, avant que c'était imposé, mais on a vu aussi que c'est un peu illogique d'avoir un passe migratoire pour faire monter le saumon, pour le faire frayer, dans le désir, dans le vouloir de produire plus de saumons puis, en même temps, on continue à tuer les saumons au lieu de les remettre à l'eau.

625 Alors, ça couvre mes commentaires. Et puis je suis très appréciatif, évidemment, vous m'avez donné ce temps-là aujourd'hui d'exprimer mes sentiments sur cette partie-là surtout.

Dans les lignes générales, en principe, je suis entièrement d'accord. Puis la rivière Moisie, c'est un bijou, un bijou pour le Québec. Et puis, comme j'ai dit, c'est connu

630 mondiale. Et puis de finalement dire: «Bien, on va la mettre de côté dans une réserve
aquatique», quelque chose de spécial soulignant sa beauté et essayer de garder ça pour les
générations à venir, c'est quelque chose de formidable.

635 Ce que je peux dire, je souhaiterais que ce soit plus dans sa forme naturelle. Et sa forme
naturelle, la nature l'a faite sans passe migratoire. Puis je souhaiterais seulement que la nature
soit redonnée; c'est ce qui appartient à la nature.

Alors, merci beaucoup mesdames et messieurs.

640 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Burrows.

645 Alors, on a entendu beaucoup de choses ce matin. Nous demanderions au ministère du
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs si de l'information additionnelle peut
être fournie. Madame Tremblay?

Mme MARILOU TREMBLAY :

650 Je vais commencer par répondre à la question de monsieur Comtois concernant la
superposition de statuts et on va revenir à la réserve de biodiversité du lac Pasteur et la réserve
faunique Port-Cartier–Sept-Îles.

655 Il est possible d'avoir une superposition de statuts, comme c'est mentionné effectivement
dans la loi. C'est-à-dire que la réserve faunique Port-Cartier–Sept-Îles conserve les... si je peux
dire, c'est l'autorité qui est mentionné dans la loi, c'est-à-dire au niveau de la chasse et de la
pêche, au niveau des activités qui sont permises en fonction de vos droits d'exploitation, et
caetera.

660 Je pense qu'il faut mentionner ici par contre qu'il y a une nouvelle loi qui va s'appliquer,
c'est-à-dire la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, avec un plan de conservation pour la
réserve de biodiversité et une nouvelle structure qu'on propose – comme on l'a dit hier, elle n'est
pas dans la loi, mais on la propose – pour faciliter les échanges, pour faciliter sa gestion, qui est
le Conseil de conservation et de mise en valeur.

665 On a parlé hier, je peux peut-être le répéter, au niveau de la composition de ce Conseil
de conservation et de mise en valeur. Ce qu'on propose, c'est qu'il soit représentatif des objectifs
du ministère dans sa Stratégie québécoise sur les aires protégées. C'est-à-dire qu'on vise à avoir
des milieux, par exemple, au niveau touristique, au niveau de l'éducation, au niveau autochtone,
670 au niveau municipal. Donc, on veut vraiment avoir un conseil qui est assez large dans sa
représentativité.

675 Évidemment, c'est comme on l'a dit hier, au niveau du Conseil de gestion de la rivière Moisie, premièrement, on les a identifiés clairement comme étant membres du Conseil de conservation et de mise en valeur, parce que c'est des groupes qui sont incontournables, à notre avis, dans la structure. Et, évidemment, ça avait été mentionné hier à l'effet que, un peu comme aujourd'hui, le CAL, par exemple, soit le Conseil de conservation et de mise en valeur. C'est une suggestion qu'on retient. D'ailleurs, c'est la même chose qu'hier, on a regardé ça, c'est-à-dire qu'on la regarde en fait.

680 Mais il faudrait, à ce moment-là, vérifier la mission de chacun des groupes. Alors, si on parle, par exemple, de nos objectifs à nous, il faut qu'on rencontre les objectifs de maintien de la biodiversité et de conservation, et caetera.

685 Je voulais peut-être mentionner un point au niveau de la gestion. On ne vise pas seulement qu'il y ait un régime d'autorisation, par exemple. Parce qu'on a mentionné tout à l'heure beaucoup, là, si on fait de l'activité, il va y avoir une autorisation, puis on ne veut pas nécessairement dédoubler tous les régimes d'autorisation.

690 Dans le plan de conservation, il est possible, par exemple, qu'on norme certaines activités. Donc, ça peut être sous forme de norme. Évidemment, le Conseil de conservation et de mise en valeur a un rôle à jouer à ce niveau-là. Donc, on veut que ça soit facilitant. On ne veut pas que ça devienne non plus une série de processus administratifs, un à la suite de l'autre, qui font en sorte qu'on ne peut pas avancer dans le processus.

695 Mais il faut garder en tête, par contre, que notre objectif premier, c'est la conservation et si compatible évidemment. Puis on l'a bien démontré dans notre document de consultation, du moins on croit que la mise en valeur est possible dans l'optique où, évidemment, ça ne nuit pas à nos objectifs de conservation.

700 Je crois que ça fait assez le tour, à moins que mes collègues ait des choses à rajouter là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

705 D'accord. Du côté du ministère des Ressources naturelles.

M. FRANÇOIS BARNARD :

710 Oui, bonjour! François Barnard de Faune Québec. Je voudrais réagir un peu aux propos que monsieur Burrows vient de faire.

Premièrement, il a parlé de l'atelier sur le saumon de la rivière Moisie qui réunissait des

715 spécialistes, dont plusieurs biologistes de renommée internationale sur le saumon, qui s'est déroulé au mois d'avril dernier.

720 Les résumés des présentations qui ont été faites et les présentations au niveau des PowerPoint qui ont été présentées là-bas ont été déposées à la commission à la première partie. Vous pourrez en prendre connaissance.

725 Tous les spécialistes présents ont unanimement mentionné que les habitats en amont de la passe migratoire étaient très importants pour la population de saumons de la rivière Moisie et que ça serait une erreur finalement de fermer cette passe-là à ce moment-ci sans qu'il y ait des connaissances additionnelles qui soient obtenues sur ce qu'il se passe justement en aval, comme monsieur Burrows l'a mentionné.

730 Ensuite, j'ai mentionné hier que la chute Katchapahun est franchissable à des faibles débits. Donc, c'est une chute qu'on appelle, nous autres dans notre jargon, sélective. Donc, quand la rivière Moisie descend autour de 250 à 300 m³/seconde, la chute devient franchissable pour un nombre inconnu de saumons mais, normalement, le saumon, son comportement, quand le débit maximum ou minimum est atteint pour qu'il puisse franchir une chute, à ce moment-là tous les saumons peuvent la franchir, je ne dirais pas simultanément, mais dans une courte de période de temps.

735 Donc, on ne sait pas c'est quoi les nombres qui accédaient à l'amont de la passe migratoire historiquement, mais il y en avait, c'est sûr. Je disais hier qu'il y a eu trois années sur la dizaine d'années d'études sur la rivière Moisie où est-ce que ça a été démontré – il y a peut-être eu plus que trois années, mais en tout cas – trois où est-ce que ça a été démontré que les saumons ont franchi la chute sans passer par la passe migratoire.

740 Quand on mentionne que les habitats en aval, que les frayères sont peu utilisées, ça, on entend ça, monsieur Burrows l'a mentionné, d'autres intervenants qui connaissent la rivière Moisie, qui disent la même chose, les données qu'on a jusqu'à présent... puis monsieur Burrows a mentionné qu'il y avait un manque de données, puis c'est vrai, puis on va essayer de travailler à obtenir plus de données sur cette question-là, je vais y revenir, mais les données qu'on a démontrent tout à fait le contraire.

750 J'ai présenté, en première partie des audiences, les densités de tacons qui ont été trouvées, encore une fois dans les études d'Hydro-Québec dans la région de la rivière Ouapetec et de l'embouchure de la rivière Ouapetec, mais dans la branche principale de la rivière Moisie. Il y a des données qui sont disponibles aussi pour d'autres secteurs de la rivière en aval de la passe migratoire.

755 Et ces habitats-là, dans les années 90 tout au moins, il faudrait retourner voir aujourd'hui comment c'est, mais ces habitats-là étaient colonisés à des niveaux très, très

élevés. J'ai personnellement fait des travaux dans la rivière à la Truite qui est à l'embouchure de la rivière Moisie et c'est plein de tacons dans cette rivière-là, puis on parle de l'estuaire de la rivière.

760 Donc, le saumon, c'est un poisson qui est très opportuniste. S'il y a un espace disponible pour qu'il soit colonisé dans un cours d'eau, il aura beau y avoir une passe migratoire ou pas, ils vont le faire.

765 La baisse des populations dans la rivière Moisie. La baisse de population dans la rivière Moisie, elle est le reflet d'une situation qui est généralisée dans le monde et au Québec, qui n'est pas causée ni par la pêche sportive ni par la surexploitation. En tout cas, certainement pas en ce moment, puisqu'il y a jamais eu aussi peu d'exploitation du saumon.

770 Et cette situation-là est causée, c'est mentionné dans le document du ministère du Développement durable, c'est les taux de survie en mer qui ont diminué énormément depuis la fin des années 80. Et les taux de survie qu'on avait sur nos saumoneaux, qui étaient dans les 4 % à 5 % dans les années 80, sont maintenant à 1 %. Alors, c'est très faible évidemment comme taux de survie.

775 Et si on revenait à des niveaux qu'on avait à l'époque, si on dit qu'il y a, je ne sais pas, 4 à 5 000 saumons en ce moment dans la rivière Moisie, bien, on pourrait revenir à une quantité entre 15 et 25 000 saumons comme ce qui était évalué il y a quelques décennies.

780 Puis la question des taux de survie en mer, je voulais aussi mentionner que c'est une situation qui est très bien documentée. S'il y a une chose qu'on connaît bien dans la biologie du saumon, c'est celle-là.

785 Bref, ce qu'il faut dans le cas de la rivière Moisie... parce que la question de la passe migratoire a été soulevée aussi par le représentant de la FQSA hier, chez nous, on a aussi des discussions à cet effet-là. Moi, ma position personnelle, c'est qu'on ferait une erreur de la fermer en ce moment sans avoir la connaissance précise sur son utilité ou sur son inutilité. Et ce qu'il faut, c'est des travaux de recherche, d'acquisition de connaissances qu'on s'apprête à, qu'on essaie, en tout cas, de trouver le financement pour les réaliser.

790 Peut-être que la venue de l'aire protégée va nous aider dans cette voie-là et, à ce moment-là, on pourra prendre une décision éclairée. Mais en ce moment, c'est certainement prématuré de prendre une position dans ce dossier-là. C'est ce que j'avais à dire.

LA PRÉSIDENTE :

795 Merci. Uniquement pour une question d'information, le taux de survie en mer, est-ce que c'est un phénomène tout à fait nouveau ou ça a pu déjà se passer de façon cyclique?

M. FRANÇOIS BARNARD :

800 C'est sûr qu'il y a des cycles. Évidemment, nous autres, on travaille sur un horizon très court, parce que des données sur le saumon, il y en a depuis les années 70 seulement et très peu avant ça.

805 Par contre, il y a eu, dans les recherches qui ont été faites, des cycles très bas de saumons aussi dans le passé. C'est le cas pour beaucoup d'espèces vivantes. Évidemment, on connaît l'histoire du caribou du Nord qui est venu près de l'extinction à un certain moment, l'oie blanche, et caetera.

810 Donc, on ne connaît pas le futur, bien sûr. C'est sûr qu'il y a des contraintes. La raison exacte des mortalités importantes en mer est inconnue en ce moment. On parle de refroidissement de l'eau. On parle de prédation. C'est certainement pas la surpêche en tout cas en ce moment, comme je l'ai mentionné.

815 Alors, on espère tout simplement que cette situation-là va se rétablir. Et on sait que nos rivières continuent de produire des quantités de saumoneaux importantes. On a des données sur les rivières, comme la rivière Saint-Jean en Gaspésie, la rivière Trinité entre Sept-Îles et Baie Comeau.

820 Donc, ça, on sait que si les taux de survie ne font que passer de 1 % à 2 % en mer, on double nos retours dans nos rivières en ce moment, ce qui est quand même significatif. On va s'en apercevoir assez rapidement. C'est du poisson. Donc, on peut avoir une hausse aussi très rapide.

LA PRÉSIDENTE :

825 D'accord, merci.

830 Alors, toute cette information vous invite à réagir. Quelqu'un veut demander la parole? Monsieur Comtois?

M. JEAN COMTOIS :

835 Au niveau de l'utilisation du conseil d'administration local de la réserve pour des fins de Conseil de conservation et de mise en valeur pour l'aire protégée, effectivement, ça pourrait être un CAL enrichi. Ça, il n'y a pas de problème. S'il y a des intervenants du monde éducatif, ou le Conseil régional de l'environnement, vous souhaiteriez qu'ils soient à l'intérieur de ce comité-là, aucun problème. Il y a de l'ouverture.

J'ai compris aussi que vous aviez de l'ouverture concernant tout l'aspect de la

840 problématique que j'ai mentionnée un peu tantôt pour les activités qui se passent simultanément
autant dans la réserve que dans l'aire protégée pour essayer d'avoir une formule, si on veut, un
peu gagnante-gagnante. Ça, je l'apprécie.

845 Il y a peut-être deux autres petits points qu'on n'a pas traités, entre autres tout le volet
autochtone qui se passe de façon relativement indépendante. On ne sait pas trop, trop c'est quoi.

Moi, le seul petit message que j'aimerais passer à ce niveau-là, c'est qu'on souhaiterait
qu'il y ait des mesures qui soient équitables au niveau autochtone puis clientèle SÉPAQ.

850 Si on prend, mettons, le cas de la chasse à l'orignal, je ne sais pas, dans l'aire protégée,
si on permet aux Autochtones, pour des fins de chasse de subsistance, d'utiliser un VTT, on
souhaiterait que le même traitement soit fait à notre clientèle. Vous voyez, c'est un exemple que
je donne, mais être sensible un peu à cet aspect-là.

855 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

En ce qui concerne les Autochtones, on a eu certaines recommandations à l'effet
d'assurer une parité aux Autochtones dans les conseils de conservation. C'est un modèle qui
existe au niveau du Comité de gestion de la rivière Moisie et plusieurs intervenants sont venus
860 confirmer que c'était efficace à leur goût.

Je ne sais pas, est-ce que la SÉPAQ serait ouverte à une forme de participation paritaire
au conseil d'administration de la SÉPAQ?

865 **M. JEAN COMTOIS :**

Il y a déjà un représentant des Autochtones qui siège au conseil d'administration local.

870 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

On nous a informés au cours de la première partie des audiences qu'il y avait un siège
effectivement qui était réservé.

875 **M. JEAN COMTOIS :**

Oui, il y a un siège.

880 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Mais on nous a aussi confirmé que le siège n'était pas occupé.

M. JEAN BOURQUE :

885 C'est-à-dire qu'ils sont invités aux réunions du conseil d'administration locale, mais ils n'assistent pas.

M. JEAN COMTOIS :

890 C'est leur propre choix.

M. JEAN BOURQUE :

Oui, c'est leur décision.

895 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Est-ce que vous avez déjà eu des discussions avec la communauté innue de Uashat-mak-Mani-Utenam à l'effet d'avoir une participation paritaire au sein de votre conseil de gestion?

900 **M. JEAN BOURQUE :**

Non, il n'y a pas eu de discussion à cet effet-là.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

905

Est-ce que ça serait envisageable pour la SÉPAQ?

M. JEAN COMTOIS :

910 Ça, c'est pas une question à laquelle je peux vous répondre. Je n'ai pas d'autorité à ce niveau-là. Je ne peux vraiment pas vous répondre. La question pourrait être posée à plus haut.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

915 Est-ce que vous pouvez vérifier si les autorités de la SÉPAQ pourraient envisager cette forme de participation?

M. JEAN COMTOIS :

920 On peut poser la question.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

Merci.

925

M. JEAN COMTOIS :

J'avais un deuxième point aussi. C'est l'article 50 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, entre autres ce qui concerne toute la révision du plan de conservation.

930

Le plan de conservation, avec ce libellé dans la loi, mentionne qu'il est révisé aux sept ans. Il est révisé une première fois après sept ans, après qu'il soit décrété et, par la suite, aux dix ans. Et entre ces périodes-là, ces longues périodes-là, le seul moyen de modifier le plan de conservation, c'est par décret.

935

On trouve ça assez pesant, surtout que c'est quand même nouveau ces structures-là. Les aires protégées, les plans de conservation, c'est nouveau. Il risque d'y avoir des ajustements à faire, et puis ces ajustements-là, si on ne se donne pas la souplesse pour essayer de les amener, avec les modalités qu'on a présentement dans la loi, ça ne sera peut-être pas nécessairement très efficace.

940

Je ne sais pas si le ministère du Développement durable va songer à y faire apporter des modifications ou c'est quoi sa position par rapport à ça?

945

Mme MARILOU TREMBLAY :

En ce qui concerne la loi, je pense que je vais laisser François Brassard répondre à cette question-là.

950

Peut-être que je pourrais revenir, je pense que j'ai ... en passant, après ça, il y a des points que je n'avais pas tout à fait répondu, je pourrais revenir après sur d'autres éléments.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

955

Il ne semble pas que ça soit un décret. Il faudrait vérifier, mais c'est le ministre qui fait ... je vais vous le lire à tout le monde:

En vue d'assurer la révision périodique du plan de conservation d'une aire, le ministre dresse, dans la septième année suivant celle de son approbation initiale par le gouvernement et, par la suite, au moins tous les dix ans, le bilan de l'application du plan de conservation et évalue l'opportunité d'y apporter des modifications.

960

Alors, c'est le ministre. Ça veut dire que c'est le ministre qui fait les révisions et les modifications. Alors, c'est pas une approbation par le gouvernement, par le Conseil des ministres. Donc, ça ne prend pas un décret.

965

M. JEAN COMTOIS :

Bien, c'est parce que le plan est décrété par le gouvernement.

970

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Oui, mais après, c'est lui qui fait les modifications. C'est le ministre, donc c'est notre Direction régionale.

975

M. JEAN COMTOIS :

C'est comme ça que tu l'interprètes?

980

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Oui.

M. JEAN COMTOIS :

985

O.K. En tout cas, nous, on n'est pas sûrs que c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

990

Nous non plus.

M. JEAN COMTOIS :

Vous non plus?

995

LA PRÉSIDENTE :

Parce qu'un contrat, si ça vaut la peine que ça soit pris en considération par décret, bien, généralement quelque chose qui est statué par décret est modifié aussi par décret.

1000

Mme MARILOU TREMBLAY :

On va le vérifier.

1005

M. FRANÇOIS BRASSARD :

On va le vérifier.

LA PRÉSIDENTE :

1010

Alors, il y a certainement une zone grise qu'il faut absolument... oui, parce qu'il va y avoir des problèmes autrement.

Si vous voulez, on va prendre une petite pause de dix minutes.

1015

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1020

LA PRÉSIDENTE :

On reprend. D'abord, on va laisser la parole à monsieur Barnard en ouverture, je pense qu'il a une offre qu'on ne peut pas refuser à nous faire.

1025

M. FRANÇOIS BARNARD :

Oui, c'est ça. J'ai obtenu l'autorisation de l'Association de protection de la rivière aux Rochers d'aller vous faire visiter, pour ceux que ça intéresse, suite à la séance, le pavillon de la rivière aux Rochers avec un Centre d'interprétation du saumon qui est à l'intérieur de ce pavillon-là.

1030

Il y a le piège à saumons qui est accessible aussi.

Évidemment, les opérations débutent seulement demain. Alors, Ça va être une introduction pour la saison. Il n'y aura pas les opérations qu'on voit normalement, mais toute l'exposition est quand même en fonction. Puis le site est exceptionnel aussi. C'est au site de la chute de la rivière qu'on voit, je pense, même d'ici.

1035

Alors, c'est facile à trouver. Vous retournez à la route 138, puis c'est à gauche en tournant vers la mer. C'est indiqué... je ne me souviens pas, je pense que c'est marqué «Parc de la rivière aux Rochers» ou quelque chose comme ça. Alors, on vous attend là-bas après l'audience.

1040

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Alors, immédiatement après l'audience, on va pouvoir s'y rendre.

1045

Ensuite, il y a monsieur Trudel.

M. DAVID TRUDEL :

1050

Rebonjour. Je voulais juste faire peut-être une petite précision sur ce que j'avais amené

ce matin. Il y a un élément qu'on avait oublié, qu'on a amené aussi à Sept-Îles. C'était au niveau des comités de conservation et de mise en valeur. On réitère quand même notre intérêt à participer à ces comités-là, puisque ça peut avoir un impact à l'extérieur de l'aire protégée.

1055 Puis je vais maintenant transférer sur un sujet que j'avais amené en première partie d'audience. Il y avait des éléments comme les aires équivalentes de coupe. On a parlé aussi d'éléments au niveau des largeurs de bandes riveraines, de température de l'eau. Je sais qu'il y a des inquiétudes aussi au niveau des indices de qualité d'habitats aquatiques pour le saumon.

1060 Puis on a quand même un grand spécialiste dans la salle qui montait pour faire des analyses en fin de semaine sur notre territoire et j'en ai profité pour l'inviter. J'inviterais donc monsieur André Plamondon à venir prendre ma place pour peut-être donner des informations au BAPE puis aux participants sur ces sujets-là.

1065 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci.

M. ANDRÉ PLAMONDON :

1070 Alors, bonjour tout le monde! Mon nom, c'est André Plamondon. Je suis professeur à l'Université Laval. J'ai eu l'occasion de faire des travaux de recherche sur l'impact des opérations forestières sur la qualité de l'eau à différents endroits du Québec.

1075 En 1974, 1975, 1976, on a travaillé d'ailleurs dans la région du lac Arthur ici, au nord du lac Baker, et dans le coin de la rivière Tounustouc nord-est. Et c'est pour ça que je reviens aujourd'hui, on veut reprendre des données, 30 ans plus tard, sur les mêmes secteurs. Il y a un bassin témoin qui est encore en existence et, donc, on peut continuer de faire des comparaisons à long terme. Et nous avons un projet qui est en marche aussi au nord de Baie Comeau, qui a commencé l'année passée.

1080 Alors, Doril m'a mis un petit peu au courant. Évidemment, n'ayant pas participé aux audiences à Sept-Îles, je ne suis pas au courant exactement des préoccupations. Peut-être que le meilleur, c'est que je réponde à certaines questions, s'il y a des gens qui ont des questions qui concernent la question des opérations forestières.

1085 Doril m'a mentionné la température de l'eau, et puis préoccupation pour les sédiments en suspension. En fait, ce sont des préoccupations majeures, je pense, en lien avec les opérations forestières.

1090 Ce que je peux dire, les données que nous avons soit sur la Côte-Nord, ou soit dans la région de Charlevoix, ou en Haute-Mauricie, par exemple, région de Charlevoix, nous sommes

1095 retournés 20 ans plus tard, après avoir fait une première série de mesures. Et en Haute-Mauricie, nous sommes retournés 25 ans plus tard. Et ce sont des documents actuellement qui sont en analyse, en préparation, en rédaction.

1100 Alors, pour ce qui est de la température de l'eau, normalement ce que l'on voit, c'est lorsqu'on regarde la lisière boisée le long des cours d'eau, on ne mesure pas de changement de la température de l'eau.

Je sais qu'il y a une question qui revient très souvent: est-ce que, parce qu'on coupe totalement la forêt puis qu'on expose le sol, est-ce que ça augmente la température de sol et la température de l'eau?

1105 À date, on n'a pas été capables de mesurer de changement de température dû à ça. Il y a peut-être 1/4 de degré, 1/2 degré ou quelque chose comme ça, ça peut arriver. Mais le réchauffement de la partie supérieure du sol ne réchauffe pas la température de l'eau comme telle. Et aujourd'hui, évidemment – là, je parle de vieilles données – aujourd'hui, on protège la régénération forestière; donc, encore plus on garde de l'ombrage sur le sol.

1110 Les seules occasions, elles sont peu nombreuses où j'ai pu voir un changement, une couple d'occasions, c'est peut-être une augmentation d'autour de 1 degré dans un très petit cours d'eau, c'est lorsqu'il y avait présence d'orniérage, par exemple, et puis que l'eau peut être exposée au rayonnement solaire. Alors, à l'occasion.

1115 Évidemment, si l'eau reste dans l'ornière, puis elle est réchauffée, puis elle ne pénètre pas, elle ne se rendra pas au cours d'eau augmenter sa température, ce qui peut être le cas. Dans d'autres cas, l'eau peut être réchauffée puis, à ce moment-là, s'il y a une pluie, c'est de l'eau chaude qui peut arriver. Là, on pourrait peut-être avoir une petite augmentation, mais c'est vraiment très faible en termes de quantité.

1120 L'autre préoccupation, c'est: est-ce que les opérations forestières sur un bassin vont augmenter les températures de l'eau dans la rivière, une rivière importante, une rivière qui drainerait un bassin de 400 kms², 1 000 kms² ou plus grand?

1125 Bien, si on garde les lisières boisées, les seuls endroits qui sont exposés, c'est plutôt l'eau dans les ruisseaux intermittents, et caetera. Et localement, la température de l'eau dans ces ruisseaux peut légèrement augmenter. Mais si les coupes couvrent, par exemple, 5 % de la superficie d'un grand bassin, bien, pour augmenter la température de l'eau dans la rivière principale de 1 degré, puis si les coupes couvrent 5 %, bien, il faudrait que la température de l'eau augmente de 20 degrés dans les petits cours d'eau. À supposer que toute l'eau passe dans le petit cours d'eau pour arriver dans la rivière, ce qui n'est pas le cas, parce qu'il y a une partie de l'eau qui passe dans le sol puis qui arrive dans les rivières plus importantes par la nappe phréatique.

1135

Ça fait que c'est pour ça qu'il faut quand même tenir compte de tout ça pour... on peut quand même faire des estimés de changement de température de l'eau en supposant qu'il y a une certaine exposition.

1140

Sur les sédiments apportés dans les cours d'eau, c'est probablement un des éléments les plus importants. Et puis je dis maintenant, plus récemment, les sédiments, bien, on les étudie, mais il n'y quasiment plus besoin d'étudier ça, c'est visible. C'est peut-être le seul paramètre.

1145

On ne voit pas les changements de calcium dans l'eau. On ne voit pas les changements de nitrate ou de phosphate à l'oeil nu. Mais pour ce qui est des sédiments, c'est quelque chose qui, en général, est visible. S'il y a des déplacements de sédiments dans le lit d'un cours d'eau, on le voit. S'il y a des apports de sédiments dans l'eau via les ponceaux, via les routes, généralement il y a un dépôt. Je ne dis pas qu'on voit tout, mais c'est quand même un paramètre qui est très visible.

1150

Et, en même temps, il y a des moyens pour les prévenir. Il y a des moyens techniques. Et le problème souvent, c'est que ces moyens-là ne sont pas toujours bien appliqués. Lorsqu'ils sont bien appliqués, on peut réduire l'apport de sédiments à des quantités très, très faibles.

1155

Et un élément majeur, c'est toujours la planification de la localisation des chemins, surtout des chemins principaux. Si on planifie leur localisation, à ce moment-là on réduit les problèmes lorsqu'on arrive près des cours d'eau ou les problèmes d'évacuation de l'eau des fossés par les ponceaux d'évacuation, ponceaux de drainage qu'on appelle.

1160

Quand je parle de planification, le point majeur, c'est de ne jamais concentrer des très grandes quantités d'eau dans un fossé de chemin et, ensuite, il y a de l'érosion à ce moment-là dans le fossé. Et les sédiments, l'eau et l'érosion, ça prend des zones assez grandes pour pouvoir les filtrer. Alors, c'est tout ça mis ensemble.

1165

Cependant, les moyens sont là. Même si on a une pente très longue vers un cours d'eau, bien, il s'agit de mettre des ponceaux de déviation, à ce moment-là, à tous les 50 mètres ou les 100 mètres, tous les 200 mètres. Ça dépend quelle quantité d'eau on capte, mais il faut dévier l'eau.

1170

Alors, lorsqu'on arrive au bas de la pente, et puis qu'on est prêts à traverser le cours d'eau, bien, la quantité d'écoulement concentrée dans le fossé, elle est concentrée sur une très courte distance et on peut la filtrer dans un 20 mètres, dans un 30 mètres, dans un 40 mètres en forêt.

1175

Alors, c'est ça qui est le principe, beaucoup sur la planification de la localisation des

chemins et la qualité, évidemment, du travail. Je pense que ça résume ma pensée sur ces deux éléments-là.

M. DAVID TRUDEL :

1180

J'aurais peut-être deux autres points que j'aimerais peut-être que monsieur Plamondon élabore dessus, parce que c'est quand même lui qui travaille beaucoup sur ces domaines-là.

1185

Quand on parlait au niveau de notre plan d'aménagement à caribou, on parlait de coupes avec des aires équivalentes de coupe. Ça veut dire qu'on parlait qu'on n'aurait pas plus que 50 % d'un bassin versant qui serait récolté. Ça, c'est le principe épuré, comme on pourrait dire, qui est facilement compréhensible de la part de tous, qu'on aurait 50 % d'un bassin versant qui serait laissé intact, puis 50 % qui serait récolté, que cette limite-là n'entraîne pas nécessairement d'impact sur le lit du cours d'eau.

1190

Il y a cet élément-là. J'aimerais ça peut-être que monsieur Plamondon élabore dessus.

1195

Puis il y a un autre élément qui a été abordé à Sept-Îles, c'est au niveau de la largeur des bandes riveraines. On parlait peut-être d'une largeur de 200 mètres le long de la Ouapetec, parce qu'on dit que la norme présentement, c'est 60 mètres, ou 100 mètres, ou on ne sait pas exactement quoi. Il y en a qui ont avancé 200 mètres. J'aimerais peut-être que monsieur Plamondon nous amène plus d'informations à ce sujet-là.

M. ANDRÉ PLAMONDON :

1200

Merci. Alors, je vais faire un commentaire pour ce qui est des débits de pointe. En ce qui concerne les débits de pointe, les travaux de recherche puis la disponibilité de l'information dans la littérature, c'est plus avancé. Donc, on a pu proposer une méthodologie qui est applicable pour le Québec compte tenu des connaissances actuelles.

1205

1210

Ça pourrait être présenté sur PowerPoint aussi, en couleur avec des diagrammes, comme j'ai fait au mois d'avril, mais la base de ceci, c'est qu'avec la littérature qui est peu nombreuse, nous avons supposé qu'on peut augmenter les débits de pointe – le débit de pointe, c'est le débit maximum qui se produit après une pluie, ou la fonte des neiges, ou une crue – qu'on peut augmenter les débits de pointe jusqu'à 50 % d'augmentation sans modifier la morphologie du cours d'eau au-delà des changements naturels. La morphologie des cours d'eau est continuellement en mouvement, mais elle est en mouvement à l'intérieur de certaines limites. On parle d'un équilibre dynamique, ce qui est naturel et correct.

1215

Alors, si on n'augmente pas fortement les débits de pointe, on reste à l'intérieur de ces modifications-là auxquelles la faune est habituée.

Pour rester à l'intérieur de ce changement de débit de pointe-là, nous avons obtenu, à

1220 partir des études un peu partout dans le monde puis au Québec aussi, que si on coupe 50 % de la
superficie d'un bassin versant, les débits de pointe ne dépassent pas, en termes d'augmentation,
50 % dans aucun des cas pour les débits de pointe de pluie. Donc, cette limite de 50 %-là, elle
permet de réduire les augmentations des débits de pointe à un niveau acceptable et à maintenir le
cours d'eau dans son état.

1225 Quand on parle d'aire équivalente de coupe, c'est que si je coupe 50 % de la superficie
d'un bassin une année, bien, je sais que je suis correct. Je ne pourrais pas revenir l'année
suivante puis couper un autre 25 % parce que, là, j'aurais un effet d'une coupe totale à peu près à
75 %. Ça, ça augmenterait les débits de pointe.

1230 Par contre, la coupe de 50 % que je fais en 2005, si j'attends dix ans, en 2015, à cause
de la régénération là, l'effet de cette coupe-là va avoir diminué. Au lieu d'avoir un effet d'une
coupe de 50 %, elle va avoir l'effet d'une nouvelle coupe, mettons, de 25 %. C'est ça qu'on
appelle l'aire équivalente de coupe.

1235 Donc, si l'effet de la première coupe est diminué à 25 %, je peux maintenant, en 2015,
couper un autre 25 %. Alors, la méthodologie est développée. Il y a un document au ministère
qui est le document officiel. Et si on fait des coupes, protection de la régénération, on a des
tableaux de diminution de l'effet. Si c'est des coupes avec rétention des petites tiges marchandes,
on a d'autres taux de diminution. Mais, enfin, ça nous permet continuellement de calculer une
1240 aire équivalente de coupe, quel est l'effet des coupes antérieures sur le bassin et qu'est-ce qu'on
peut couper aujourd'hui, qu'on peut se permettre de couper.

Alors, ça, ça résume pour les débits de pointe, à moins qu'il y ait des questions.

1245 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, s'il vous plaît. Je n'ai pas trop compris la question des débits de pointe. Est-ce que,
en coupant 50 % du bassin versant, ça pourrait amener une augmentation de débit de pointe?

1250 **M. ANDRÉ PLAMONDON :**

Ça peut donner des augmentations de débit de pointe, mais faibles.

1255 **LA PRÉSIDENTE :**

De combien?

M. ANDRÉ PLAMONDON :

1260 Acceptables.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. De combien?

1265

M. ANDRÉ PLAMONDON :

Ah! Ça peut être zéro.

1270

LA PRÉSIDENTE :

Mais qu'est-ce qui est acceptable?

M. ANDRÉ PLAMONDON :

1275

Ça peut être zéro jusqu'à 50.

LA PRÉSIDENTE :

1280

Ah! De zéro à 50 % de plus?

M. ANDRÉ PLAMONDON :

Oui.

1285

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1290

M. ANDRÉ PLAMONDON :

De zéro à 50, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1295

Parce qu'il y a les apports de pointe ...

M. ANDRÉ PLAMONDON :

1300

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... qui sont importants, surtout en termes d'érosion, parce que les charges

1305 sédimentaires se produisent surtout au niveau ...

M. ANDRÉ PLAMONDON :

Oui.

1310

LA PRÉSIDENTE :

... des débits de pointe.

1315

M. ANDRÉ PLAMONDON :

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1320

Ça peut aller jusqu'à 95 % du transport de toute la sédimentation...

M. ANDRÉ PLAMONDON :

1325

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1330 ... les matières en suspension au moment des crues. Mais aussi, en biologie, ce qui est important, c'est l'étiage.

M. ANDRÉ PLAMONDON :

Oui.

1335

LA PRÉSIDENTE :

1340 Donc, c'est les baisses, c'est surtout ça qui est important aussi pour d'autres considérations, parce que les oeufs doivent toujours avoir de l'eau, éviter le réchauffement, et caetera.

M. ANDRÉ PLAMONDON :

Oui.

1345

LA PRÉSIDENTE :

Alors, vos études, est-ce qu'elles ont aussi considéré les débits d'étiage? Et comment ça influence sur ces débits d'étiage-là?

1350

M. ANDRÉ PLAMONDON :

Oui. L'évapotranspiration en forêt, elle augmente avec l'âge des peuplements jusqu'à maturité. À maturité, lorsque les arbres commencent à mourir, la transpiration diminue évidemment.

1355

Alors, lorsqu'on coupe une forêt, généralement on coupe des forêts à maturité ou près de la maturité. Sur la Côte-Nord, c'est peut-être dépassé la maturité. Mais enfin, lorsqu'on coupe une forêt, on réduit fortement l'évapotranspiration, principalement durant l'été, et les débits d'étiage augmentent.

1360

Alors, les opérations forestières, ce qu'elles font, c'est qu'elles augmentent les débits disponibles dans les cours d'eau durant l'étiage, puis le débit annuel aussi. Alors, l'effet de la coupe, c'est ça. Et ça, c'est prouvé.

1365

Il y a peut-être 100, 120 études sur bassins, bassins expérimentaux, je veux dire des études très sérieuses sur la planète qui le prouvent. C'est la même chose dans le milieu tropical, la même chose dans le milieu tempéré, même chose dans le milieu nordique.

1370

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

M. ANDRÉ PLAMONDON :

1375

Les chiffres changent.

LA PRÉSIDENTE :

Et c'est l'importance de l'augmentation du débit d'étiage généralement lorsqu'un parterre de coupe a été justement coupé à 50 % par exemple?

1380

M. ANDRÉ PLAMONDON :

Oui. Ou si vous coupez tout un bassin, si on prend des conditions climatiques comme la forêt Montmorency, ce qui va s'apparenter aux conditions qu'on a autour, par exemple, de Manic 5 en termes de précipitations et puis de climat, l'effet sur le débit d'étiage est relativement

1385

1390 faible. C'est quelques pour cent. On le mesure bien juste, parce que c'est un régime où il y a de la plus régulièrement. Forêt Montmorency, il pleut presque deux jours sur trois; donc, il y a toujours de l'interception. Puis même si on a coupé, il reste de la végétation basse qui continue de transpirer, puis il y a de l'eau interceptée.

1395 Donc, dans ces climats-là, l'augmentation du débit d'étiage n'est pas très élevée. Il est là, mais il n'est pas très élevé. Quand je dis qu'il est difficile à mesurer, bien, nos mesures, il y a toujours une marge d'erreur, on peut parler d'un 10 % de marge d'erreur quand on évalue des choses comme ça. Donc, c'est faible.

1400 Par contre, si vous allez dans un climat un peu plus sec, probablement dans le sud-ouest de la province, il n'y a pas de chiffres mesurés, mais là les pourcentages seraient plus grands.

1405 Si vous avez un climat qui est assez sec l'été, les augmentations de débit d'étiage de 30 %, 40 %, 50 %, 100 %, ça existe, mais aux États-Unis par exemple.

1410 Mais chez nous, ça va être plutôt un faible pourcentage, 5 %, 10 %, 15 %, peut-être 20 % d'augmentation de débit d'étiage, pas plus que ça, parce qu'il pleut régulièrement puis on n'est pas en régime de stress hydrique. Sauf dans le sud-ouest du Québec, dans les Cantons de l'Est, il y a des périodes où on manque d'eau. Ça fait que si on coupe la forêt, les arbres, au lieu d'aller puiser l'eau dans le sol en profondeur, sont partis. Donc, à ce moment-là, l'été, les périodes où l'étiage était très faible vont augmenter plus fortement.

1415 **M. DAVID TRUDEL :**

J'aurais une question sur ...

1420 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

1425 **M. DAVID TRUDEL :**

1430 Quand on parle des aires équivalentes de coupe, je sais que vos études parlaient de 50 %, sauf que nous, dans le contexte où est-ce qu'on est actuellement, je vais me référer à une présentation que vous aviez faite à Baie Comeau ce printemps, vu qu'on est en pente forte, j'avais cru comprendre que les impacts d'accélération ou les impacts sur le débit de pointe était beaucoup plus faible en pente forte qu'en pente faible. Donc, on pourrait peut-être aller au-delà de 50 % de récolte, ce qu'on ferait pas, parce que dans notre plan de caribou, c'est 50 %. Donc, il y aurait une marge encore là de sécurité encore plus.

J'aimerais peut-être juste avoir des précisions sur ce sujet-là.

1430

M. ANDRÉ PLAMONDON :

Bien, déjà quand on parle du 50 % acceptable d'augmentation du débit de pointe pour maintenir la morphologie des cours d'eau, c'est basé sur très peu de recherche, parce que la

1435

recherche n'existe pas. Donc, c'est un chiffre qui est le plus raisonnable possible pour le moment. Donc, s'il y a des études qui se font, ce chiffre-là pourrait changer un peu.

1440

Cette permission-là d'augmenter le débit de pointe de 50 % correspond en moyenne à une coupe de 50 % sur des bassins. Encore là, c'est basé sur un grand nombre d'études. Vous pouvez couper 100 % des bassins sans qu'il y ait absolument aucune augmentation du débit de pointe. Il y en a des dizaines de cas comme ça. Il y a des augmentations faibles, des augmentations moyennes, des augmentations plus grandes. Vous n'êtes jamais sûr d'augmenter

1445

le débit de pointe parce que vous coupez sur un bassin. Par contre, on doit travailler à une échelle de risques. Et si on dépasse une augmentation du débit de pointe... si on coupe plus de 50 % sur un bassin, bien, il y a une possibilité sur certains bassins que la pointe augmente fortement et qu'elle modifie la morphologie.

1450

Ceci étant dit, ça, ça vous indique qu'on est quand même... à titre d'information globale, ce sont quand même des informations globales. On ne peut pas être pointus et on n'est pas rendus au niveau du «fine tuning».

1455

D'ailleurs, dans un des projets de recherche qui est en cours, l'hypothèse est la suivante. C'est qu'on étudie la forêt Montmorency. C'est que si je coupe mon 50 % proche du réseau hydrographique, sur les milieux plus humides ou proches des cours d'eau, je devrais avoir un peu plus d'effet sur le débit de pointe que si je coupe plus loin. Là, on va avoir un petit peu de «fine tuning».

1460

Et c'est en étude actuellement, les coupes sont faites, et on suit ça à la forêt Montmorency. C'est notre hypothèse.

1465

L'autre hypothèse à laquelle vous avez fait mention tout à l'heure, c'est que si je prends un bassin qui est plutôt en terrain plat, si je coupe ce bassin-là, je risque d'augmenter le débit de pointe un peu plus fortement que si je coupe un bassin qui est plutôt en terrain montagneux, contrairement à ce qu'on va tous penser à prime abord.

Le bassin en terrain montagneux vous donne des débits de pointe plus élevés à l'état

1470 naturel. C'est normal, ça réagit plus vite. Mais nous, ce qu'on regarde, c'est pas le débit de pointe plus élevé ou plus faible à l'état naturel, c'est le changement dû à la coupe.

1475 Si vous êtes en milieu montagneux, puis vous coupez, le débit de pointe est déjà élevé, parce qu'il y a moins épais de sol puis les pentes sont fortes. Alors, l'effet de la coupe là-dessus va être marginalement plus faible. Le débit de pointe est déjà plus élevé. Ça fait qu'on va l'augmenter encore plus mais c'est plus difficile. En terrain plat, probablement que le débit de pointe va être un petit peu plus facile de l'augmenter.

1480 Ça, ça n'a pas été mesuré. C'est basé sur la connaissance qu'on a un peu de l'hydrologie, puis de la réaction des systèmes à l'hydrologie. C'est une hypothèse. Ce qui fait que si, aujourd'hui, on veut déroger du 50 %, je procéderaï de la façon suivante. Je dirais que si, sur un bassin en terrain montagneux, il y avait 55 % du terrain qui était en forêt accessible et surmature, bien, je me dirais: «Bien, écoute, je peux aller le chercher le 55 % parce que, pour ce type de bassin-là, probablement qu'on pourrait couper un petit peu plus que 50 % sans avoir de problème avec l'augmentation du débit de pointe.»

1485 Si, par contre, je suis sur un bassin qui est plutôt en terrain plat, et puis qu'il y a 60 % de la forêt qui serait coupée, puis on vous dit: «Bien, j'aimerais aller chercher le 60 %», je dirais: «Bien, là, en terrain plus plat, j'hésiterais à dépasser mon 50 %».

1490 Alors, c'est comme ça que j'utiliserais cette information-là, mais on ne peut vraiment pas la quantifier actuellement. Ça serait une tendance. On pourrait se permettre d'aller un petit plus haut que 50 % puis, des fois, un peu plus bas que 50 % aussi.

1495 Aller plus bas, c'est que si vous avez une frayère, par exemple, à quelque part qui est extrêmement importante pour tout un territoire donné, puis vous dites: «Mon milieu est fragile. C'est un cours d'eau, ça, dont on voit qu'il y a de l'érosion dans ce cours d'eau-là, ça bouge», bien, là, on dit: «Ça semble être un milieu sensible.» Est-ce qu'on devrait mettre 50 % de coupe? La moyenne, c'est ça, on devrait faire ça, on est correct.

1500 Par contre, si c'est un milieu vraiment sensible, c'est vraiment important, on pourrait dire: «Bien, est-ce qu'il y a moyen de travailler, puis de ne pas dépasser 40-45 % pour ce cas-là précis?» C'est comme ça que je verrais le «fine tuning» à date.

1505 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Labonté?

1510 **Mme JOHANNE LABONTÉ :**

Si la commission le permet, j'aimerais profiter de la présence de monsieur Plamondon pour poser des questions qui me préoccupent.

LA PRÉSIDENTE :

1515

Oui.

Mme JOHANNE LABONTÉ :

1520

Monsieur Plamondon, dans vos études, outre les débits de pointe, les températures, est-ce qu'il y a d'autres paramètres des habitats aquatiques qui ont été mesurés?

M. ANDRÉ PLAMONDON :

1525

Oui. C'est sûr qu'on suit les nitrates, phosphates, sulfates, calcium, magnésium, potassium, fer, puis dans certaines études l'aluminium, puis d'autres éléments plus mineurs. Oui, ça, sur les aspects qualité de l'eau, on suit ces choses-là.

Mme JOHANNE LABONTÉ :

1530

Puis quels sont les résultats? Est-ce qu'on observe les mêmes tendances que la température? Est-ce que ça suit un peu les écarts naturels ou avez-vous de l'information à nous transmettre?

1535

M. ANDRÉ PLAMONDON :

1540

Tout ce qui s'appelle substances chimiques dans l'eau, plus, disons, oxygène dissout qu'on a mesuré souvent, qu'on ne mesure plus parce que c'est pas nécessaire, et pH, disons conductivité, puis les substances chimiques, globalement tous ces paramètres-là, lorsque vous coupez en forêt, vous pouvez couper 100 % des bassins versants en forêt.

1545

Comme il n'y a pas de fertilisation, les sols sont pauvres, les quantités de minéraux qui rentrent dans l'eau sont toujours faibles. Elles sont toujours en bas des limites du ministère de l'Environnement pour la qualité de l'eau potable et la qualité du milieu aquatique, sauf sur la Côte-Nord où le fer à l'état naturel est déjà en haut de la limite fixée, ou d'autres endroits, des fois, c'est un autre paramètre, mais en général, les changements sont faits en termes quantitatifs.

LA PRÉSIDENTE :

1550

Est-ce que vos résultats sont faits en termes de métaux, les substances dissoutes ou totaux?

M. ANDRÉ PLAMONDON :

1555

Il y en a que c'est totaux, puis on a totaux et dissoutes, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous ne voyez pas de différence?

1560

M. ANDRÉ PLAMONDON :

Il y en a des différences, mais elles sont toujours plus faibles que ... c'est-à-dire que si j'augmente la concentration de nitrates – les nitrates sont à .2, .3 – je les augmente à 1.5, la limite est 10, ça fait qu'on est toujours très, très loin.

1565

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1570

M. ANDRÉ PLAMONDON :

Si je compare avec les critères de qualité de l'eau potable et qualité de l'eau du milieu aquatique du ministère de l'Environnement.

1575

Le problème, à mon avis, il n'est pas là, puis on ne peut pas le solutionner pour le moment. Le problème, c'est que nous n'avons pas la connaissance, je pense actuellement, pour dire: si j'augmente la quantité de calcium dans mon cours d'eau, si j'augmente la quantité de nitrates, quantité de magnésium, et caetera, de .1, .2 ou .5 milligrammes par litre, au niveau du système de la vie aquatique, qu'est-ce que c'est que je fais à mon système aquatique?

1580

C'est sûr que dans les eaux pauvres, comme la Côte-Nord ou du Bouclier laurentien, en phosphore, vous coupez, puis on augmente un petit peu le phosphore, on va enrichir les eaux puis on devrait favoriser le milieu aquatique. Ça devrait augmenter la productivité aquatique, comme c'est prouvé dans le Nord-Est américain ou dans l'Ouest américain.

1585

Mais en même temps, si j'augmente le phosphore puis, d'après moi, c'est positif, j'augmente un peu mes nitrates. Ça, est-ce que c'est négatif, positif? Puis j'augmente calcium et autre chose. C'est que, globalement, qu'est-ce qu'il se passe au point de vue... est-ce que j'améliore la quantité de macrointertébrés qui servent de nourriture à la truite ou est-ce que je change d'espèce de macroinvertébrés puis c'est moins intéressant? Où est-ce que j'ai des tendances?

1590

À ce niveau-là, il y a plein de bribes de connaissance dans la littérature, mais il n'y a pas de connaissance synthétisée. Il nous manque ce lien-là. D'ailleurs, j'ai un étudiant qui va commencer une maîtrise qui va réviser toute la littérature et je sais qu'elle va travailler un peu

1595

avec Marie-Ève Desmarais, entre autres, à la SÉPAQ et tout ça.

1600 On va essayer de réviser toute la littérature avec ces questions-là. Puis nous, on connaît les changements de qualité par rapport à la coupe forestière. Ça fait qu'on va faire le joint entre les deux. Puis mon idée, c'est d'avoir un système comme les débits de pointe, d'avoir une proposition dans quelques années, comme les débits de pointe, où on parlerait d'aires équivalentes de coupe, puis de durée de l'effet, et caetera, mais au point de vue des caractéristiques, disons, physiques et chimiques de l'eau. C'est sûr que ça ne sera jamais
1605 définitif, mais ça pourrait être une première étape.

Mme JOHANNE LABONTÉ :

1610 On attend les résultats de cette étude avec impatience.

M. ANDRÉ PLAMONDON :

C'est plusieurs études qui sont en cours.

1615 **Mme JOHANNE LABONTÉ :**

J'aimerais aussi savoir, les effets ont été mesurés sur des cours d'eau de quelle envergure? Est-ce que c'est autant sur les tronçons principaux que les tronçons secondaires des cours d'eau?

1620

M. ANDRÉ PLAMONDON :

Ah! Bien, nous, c'est sûr que, en général, on a toujours travaillé sur des cours d'eau du demi-kilomètre carré à quelques kilomètres carrés. De temps à autre, on a des bassins 10 km² ou
1625 40 dans un cas, mais généralement ce sont des petits bassins.

La raison est simple, c'est que si on veut évaluer l'effet des opérations forestières, d'un type d'opérations données, d'un type de coupe donnée, il faut être capable d'appliquer le traitement sur un territoire qui est d'une dimension raisonnable pour le contrôler. Alors, c'est la
1630 raison pour laquelle on travaille sur des plus petits bassins en général.

Maintenant, ça ne nous empêcherait pas maintenant de, parce qu'on parle d'effets cumulatifs puis tout ça, ça ne nous empêcherait pas maintenant, puis on veut le faire, la soumission d'un projet cette année a passé à la pertinence mais il manque de fonds au Fonds forestiers. En tout cas, c'est un des projets qui n'a pas été financé, mais on va y revenir. Mais on
1635 peut à ce moment-là avoir des petits bassins sur lesquels on fait nos traitements, mais aussi suivre des plus grand bassins, des cours d'eau plus grands, sur lesquels les opérations forestières progressent pendant plusieurs années, parce que c'est jamais pris tout d'un coup.

Donc, ça, c'est dans les éléments qu'on vise.

1640

Mme JOHANNE LABONTÉ :

Si j'ai bien compris aussi vos explications, peu importe le type de sol, les niveaux de variabilité sont équivalents? C'est plus lié à la topographie que le type de sol, qu'il peut y avoir plus de débit de pointe ou moins de débit de pointe?

1645

M. ANDRÉ PLAMONDON :

Oui. Le type de sol, encore là, si vous êtes sur un bassin ... bien, mettons de l'argile qui est peu perméable, lorsqu'il pleut, vous pouvez avoir des réactions importantes des débits de pointe à l'état naturel.

1650

Mais nous, ce qu'on regarde toujours, c'est qu'est-ce que c'est que la coupe, l'enlèvement du couvert végétal, fait sur le débit de pointe. Alors, vous avez des bassins qui ont des forts débits de pointe et des bassins qui en ont des faibles. Mais nous, ce qu'on regarde, c'est qu'est-ce que la coupe fait sur ces deux-là.

1655

Ça fait qu'on présume que globalement, bien, elle a le même effet. Elle augmente ici, puis elle augmente là. Mais comme je vous dis, je pense que sur un bassin où les sols seraient pas mal imperméables ou en pente, que l'augmentation des débits de pointe est possiblement plus faible un peu, parce que les pointes sont déjà fortes. Ça serait la tendance. C'est une hypothèse pour le moment.

1660

Mme JOHANNE LABONTÉ :

1665

Est-ce que je peux faire part à la commission des résultats d'une étude de Faune Québec qui a été réalisée récemment?

Monsieur Plamondon aussi, vous êtes peut-être au courant. C'est la Direction de la recherche sur la faune qui a mesuré l'impact des traverses de cours d'eau sur l'apport de sédiments. C'est Stéphanie Lachance qui a travaillé sur ce dossier. Les papiers ne sont pas encore écrits, c'est toujours en cours d'analyse.

1670

Ce que madame Lachance m'a rapporté comme information, elle m'a dit que c'est généralement reconnu qu'avec 20 % de sédiments fins, des sédiments plus petits que 5 millimètres, à 20 % et plus dans les cours d'eau, il y a un effet sur la reproduction des salmonidés. Ça, c'est généralement reconnu dans la littérature. Nos études n'ont pas permis de mesurer ces paramètres-là, mais c'est comme un seuil sur lequel on se base.

1675

Il y a eu un suivi sur cinq ponceaux dans des ruisseaux de largeur d'environ 5 mètres

1680

dans des habitats à salmonidés, à omble de fontaine. Il y avait une très grande variabilité observée entre les sites. Mais ce qui a été observé, c'est que même si les ponceaux respectent le RNI, on constate une augmentation des sédiments en aval sur plusieurs années, puis l'effet se fait sentir à plus de 50 mètres en aval.

1685

On ne sait pas c'est quoi l'impact de ces sédiments-là, on n'a pas mesuré ces paramètres-là, mais on sait qu'il y en a quand même. Donc, on souhaite appliquer le principe de précaution.

1690

Puis aussi ce que madame Lachance me mentionnait, c'est pas parce que, en surface, on ne voit plus de sédiments fins qu'il n'y a pas d'impact sur les sites de reproduction, parce qu'il faut faire les mesures vraiment avec soit les carottes ou les «sédibacs» qui accumulent les sédiments pour voir les effets sur les sites de reproduction.

1695

C'est tout ce que j'ai comme information pour l'instant. Les analyses sont toujours en cours de production, mais je voulais apporter ça à la commission.

M. ANDRÉ PLAMONDON :

1700

Une étude similaire en Gaspésie a montré qu'il n'y avait pas d'effet, tandis que dans le massif des Laurentides, ils voient un effet. C'est pas encore écrit, mais...

Mme JOHANNE LABONTÉ :

1705

Merci. Merci de l'information.

M. ANDRÉ PLAMONDON :

1710

La quantité de sédiments fins, 20 %, ça affecte la faune aquatique. C'est sûr que dans une des études qu'on a faites, sur les dix cours d'eau étudiés, je pense qu'il y en a neuf à l'état naturel, il y avait plus que 20 % de sédiments fins.

1715

Alors, les valeurs absolues, je pense que les poissons se débrouillent avec ça, puis ce sont les changements... c'est sûr que s'il y a déjà 20 % de sédiments fins et les ponceaux en apportent d'autres, bien, c'est plus dommageable que s'il y en a juste 5 %, puis on en ajoute 5 % probablement. Ça fait que dans ce cas-là, c'est important.

1720

La dernière question qui était posée, je vais y répondre rapidement, c'était la largeur des lisières boisées. Bien, comme vous savez, la largeur des lisière boisée au Québec, c'est 20 mètres. C'est une largeur qui a été développée à partir des études justement qui ont eu lieu ici sur la Toulnostouc, puis dans Charlevoix, puis dans la Beauce, en Haute-Mauricie, puis près de Mont-Laurier, puis en Abitibi, qui ont été faites en 1974 et 1983 dans tous ces territoires-là.

1725 Le 20 mètres, ce sont des observations de terrain. Ça a démontré qu'on avait suffisamment de 15 mètres pour filtrer les sédiments qui provenaient des parterres de coupe. N'oubliez pas, au Québec, on ne fonctionne pas comme les autres provinces ou ailleurs. Notre 20 mètres, nous, c'est un 20 mètres pour les parterres de coupe. Nos chemins sont placés à 60 mètres du réseau hydrographique.

1730 Ailleurs, la plupart du temps dans le passé, quand on parlait de lisières de 30 mètres, 40 mètres, 60 mètres, comme en Ontario, c'était une lisière de 60 mètres. Alors, on gardait 60 mètres. Les chemins étaient à 60 mètres, puis les coupes aussi étaient à 60 mètres. Il n'y avait pas de différence entre les deux. Et ce n'est pas nécessaire d'avoir 60 mètres pour les coupes. Ça, c'est le 20 mètres.

1735 Maintenant, est-ce que, en rélargissant ça pour le parterre de coupe, ça va apporter quelque chose? Bien, toutes les études qu'on a faites, c'est exceptionnel que ça prend plus que 20 mètres pour filtrer les sédiments qui viennent d'un parterre de coupe. Ça peut arriver, dans le cas d'un parterre de coupe qui est à flanc de montagne, qu'il y ait des ornières, puis ça descend jusqu'en bas. C'est sûr que, dans ce cas-là, on fait exprès pour concentrer les sédiments, puis le 20 mètres n'est pas bon.

1740 Ce qui est obligatoire maintenant de faire, qui est recommandé, c'est qu'on ne laisse pas un parterre de coupe comme ça. Puis généralement, l'industrie actuellement, il y a des déviations d'écoulement. Donc, le 20 mètres dans ce cas-là va fonctionner.

1745 Si je l'élargis à 60 mètres ou à 100 mètres, ça ne me donnera pas plus de filtration. Même si j'avais 100 mètres de largeur, ça ne filtrera pas plus les sédiments du parterre de coupe. Si, dans le parterre de coupe, je perturbe les ruisseaux intermittents ou les voies d'entrée d'eau, le ruisseau intermittent qui est perturbé sur un parterre de coupe dans lequel je fais entrer des sédiments, lui, il passe à travers la bande de 100 mètres, 200 mètres de large, peu importe, il ne sera jamais filtré par la bande parce qu'on est dans un ruisseau.

1750 Alors, c'est pourquoi j'ai toujours recommandé, si on veut des largeurs de bande différentes... sur la grande rivière, moi, je vois une largeur de bande la plus faible possible. 20 mètres, ça suffit. Puis on est mieux d'en garder sur des petits cours d'eau, des bandes, que de mettre 100 puis 200 mètres sur une rivière, puis de ne pas en mettre sur les petits cours d'eau.

1755 Il y a beaucoup plus de kilométrage de petits cours d'eau, dix fois plus que de kilométrage de rivières principales.

1760 Maintenant, la bande, évidemment, je parle d'hydrologie, puis de qualité de l'eau, puis de sédiments. Il y a le paysage, puis il y a toutes sortes d'autres choses. Il y a la faune, et caetera. Ça, je suis bien conscient de ça. Mais je parlais au point de vue filtration.

1765 Alors, ce qui est plus important, c'est la non-perturbation des intermittents puis des voies
d'écoulement sur les parterres de coupe. Aujourd'hui, l'industrie, quand le travail est bien fait, les
petits cours d'eau, puis les cours d'eau intermittents sont «flagés» comme on dit. Il y a des rubans
qui sont mis par un technicien. Alors, lorsqu'on fait les coupes, le sol est protégé chaque bord de
ces petits cours d'eau-là – c'est dans le règlement sur les normes d'intervention – le sol n'est pas
1770 perturbé et le cours d'eau ne doit pas être traversé sans avoir un ponceau permanent ou
temporaire.

 Alors, ce n'est pas la largeur de la bande qui va... c'est sûr que si on élargit la bande, puis
on met 200 mètres, il n'y aura pas de coupe, on ne perturbera pas le cours d'eau qui passe. On
1775 finit par ne pas avoir de problème si on ne coupe pas, c'est sûr.

LA PRÉSIDENTE :

 D'accord. Il nous reste trois minutes sur ce thème-là. Ensuite, on va revenir sur les
1780 limites, d'accord? Question?

M. DAVID TRUDEL :

 C'est plus un commentaire que je voulais apporter. C'est sûr que, dans notre document
1785 de mémoire, on a parlé de notre dérogation à la Loi sur les forêts versus l'article 25.3 pour la
protection du caribou. On n'a pas mis de document annexé à ça, sauf que si vous sentez le
besoin de voir les éléments qu'on amène dans notre planification, puis de la cartographie des
exemples, on est ouverts à vous le déposer sous le sceau de la confidentialité pour une question
de... puisque c'est en discussion avec les sous-ministres puis les ministres présentement, ce n'est
1790 pas encore officiel et non reconnu, sauf qu'on a eu une autorisation similaire l'année passée pour
nos secteurs, qui est basée sur à peu près la même dynamique. C'est juste pour regarder. Je
pourrais vous le déposer.

 Puis là-dedans, ce qu'on indique, c'est pour augmenter la protection des cours d'eau
1795 intermittents, comme monsieur Plamondon le disait, qui est peut-être la porte d'entrée de
sédiments dans les cours d'eau, on a extensionné la zone réglementaire de 5 mètres à 7 mètres
pour garder une distance de portée pour la machinerie, mais en l'éloignant au maximum du cours
d'eau. C'est juste un commentaire que je voulais apporter là-dessus.

1800 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci. Alors, est-ce qu'on pourrait projeter la carte de proposition des limites de la réserve
Pasteur?

1805 Alors, pour les fins des transcriptions, lorsque vous nous élaborerez vos positions

concernant ces limites, je vous demanderais d'essayer d'être suffisamment précis pour qu'on puisse se retrouver dans les transcriptions, ou bien nous déposer des cartes, ou faire référence à des cartes que vous avez déjà mises dans vos mémoires et nous donner le numéro, d'accord?

1810 Alors, on vous entend successivement. D'abord, la Société des établissements de plein air du Québec.

M. JEAN COMTOIS :

1815 Comme je vous mentionnais, notre CAL(?), c'était plus des préoccupations au niveau économique. En fonction de cet aspect-là, eux autres, ce qu'ils auraient souhaité, c'est que la ligne passe davantage au nord du lac Chevarie, le lac Chevarie qui est ici, dans ce secteur-là.

1820 C'est sûr que le potentiel forestier qu'il y a là-dedans, et caetera, moi, je ne suis pas connaissant de ça. On n'a pas de champ de compétence, à la SÉPAQ, non plus à ce niveau-là, mais notre CAL avait des préoccupations à cet effet-là. C'est ce qu'il nous a demandé de vous donner comme préoccupations. C'est ce que je fais aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

1825 D'accord.

M. JEAN COMTOIS :

1830 Pour le reste du territoire, le nord, il n'y a pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

1835 Monsieur Trudel, monsieur Fortin, des commentaires?

M. GUY FORTIN :

1840 Nous, c'est ça. Bien, on avait identifié une limite administrative, c'est-à-dire la limite du canton de Babel qui passe à peu près ici. On s'était dit que cette limite-là était quand même facile à identifier, malgré qu'elle n'est pas sur la carte là. Sur une carte topographique, la limite de canton est facile à identifier. Mais remarquez, j'ai rien contre la limite du lac Chevarie.

LA PRÉSIDENTE :

1845 On comprend.

M. GUY FORTIN :

C'est tout.

1850

M. DAVID TRUDEL :

1855

David Trudel, Produits forestiers Arbec. Bien, de notre côté, la ligne à peu près au niveau du lac Chevarie, comme on parlait tout à l'heure, nous, on l'avait délimitée avec les cours d'eau intermittents, puis les lacs qui sont là.

1860

Ça fait que quand on zoom un petit peu plus sur la carte, il y a des cours d'eau qui sortent puis qui donnent pratiquement une ligne droite qui va passer jusqu'au lac Walker. À ce moment-là, c'est sûr que la limite qu'on a proposée, la figure 2 dans notre mémoire, est basée là-dessus.

1865

Par la suite, compte tenu que, dans la première partie des audiences, il y avait eu des éléments qui avaient été amenés au niveau de l'importance peut-être d'entrer le lac Walker, puis au niveau du ministère du Développement durable, des Parcs et de l'Environnement puis le secteur Faune, il y avait eu un renvoi de balle un peu de savoir pourquoi ça n'avait pas été mis, c'était à cause qu'il y en avait un qui pensait que l'autre ne voulait pas, puis vice versa, nous, ce qu'on avait rajouté, c'était peut-être une partie qui était le long du lac Walker, qui remontait l'autre côté, du côté ouest, en tenant compte de la topographie, puis de la présence de forêts récoltables et matures dans ces coins-là.

1870

C'est sûr que le découpage qu'il y a à la figure 2, quand on l'a en couleurs – parce qu'en noir et blanc, ça ne sort pas très, très bien, mais en couleurs, on la voit quand même assez bien – ça couvrait le lac Walker, plus une partie au nord du lac Walker, le lac Mouscouchou, en tout cas dans ce coin-là, on l'avait intégré là parce que, pour nous autres, il n'y avait d'implication au niveau contrainte opérationnelle. C'était du bois qu'on n'était pas capables d'aller chercher. Sauf que la partie sud dans le coin du lac Carré, c'était tout des volumes de bois intéressants pour nous.

1880

Comme on dit dans le mémoire, c'est sûr que de réduire cette superficie-là, ça cadre, encore là, dans nos objectifs. C'est-à-dire que c'est sûr que si on prend la partie qu'on a mise à l'ouest du lac Walker, puis qu'on la retranche de l'agrandissement, c'est sûr qu'il y a peut-être des analyses plus fines qui vont nous permettre d'aller chercher certains volumes là-dedans. Donc, il y aurait moins d'impacts aussi au niveau de la possibilité. Sauf qu'on n'a pas fait le travail jusqu'à ce niveau-là compte tenu des délais qu'on avait.

1885

Mais je réitère encore le fait que nous, de notre côté, on s'oppose à tout agrandissement avant de savoir l'impact sur la province D. Puis à cet effet-là, je ne sais pas si je peux bifurquer un peu...

1890

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

M. DAVID TRUDEL :

1895 ... j'inviterais peut-être le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des
Parcs à déposer, sous le sceau de la confidentialité, aux membres du BAPE les projections
d'aires protégées pour l'ensemble de la province D, pour que vous soyez en mesure de vous faire
un meilleur portrait de ce qui s'en vient. Parce qu'à notre analyse, ce qu'on arrive à la conclusion,
c'est que si on prend le réservoir Manicouagan, on descend sur le long de terres communes,
1900 puis qu'on se ramène au lac Sainte-Anne jusqu'au fleuve, puis qu'on arrête dans le coin de la
rivière aux Bouleaux, le territoire qui est couvert là, c'est une petite partie de la province naturelle
D, mais ça représenterait, avec les agrandissements proposés, à peu près 46 % du 8 % visé de
la province naturelle D.

1905 Là-dessus, il y a des projets d'agrandissement qui vont proche de 8 % d'augmentation.
Ça fait que je voulais juste peut-être, compte tenu des informations qui ne sont pas encore
disponibles, mais que je sais qu'il y a un paquet de monde qui discutent à ce sujet-là, je pense
que ça vaudrait la peine que vous ayez cette information-là.

1910 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Tremblay?

Mme MARILOU TREMBLAY :

1915 En fait, je pense que c'est quelque chose qu'il est possible d'être déposé, comme on le
disait, peut-être sous le sceau de la confidentialité évidemment, parce que c'est un document de
travail et ce n'est pas encore public évidemment.

1920 Je ne sais pas, je pense que mon collègue, François Brassard, peut peut-être ajouter
des détails à ce sujet-là.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

1925 Oui. Pour rassurer nos collègues, nos intervenants forestiers, évidemment, on est tout à
fait au courant et on suit très bien l'évolution du réseau d'aires protégées. Et les projets
d'agrandissement qu'on propose là sont dans une logique réseau pour toute la province naturelle
des Laurentides centrales.

1930 Et le cas de cet agrandissement-là, pour nous, est assez... on a ça dans nos cartons en
fait depuis trois ans, voire quatre ans. Même on visait plus grand que ça. On a fait déjà des
compromis économiques sur la superficie qu'on visait, qui dépassait largement le lac Walker à
l'ouest.

1935 Donc, le projet d'agrandissement qu'on présente là, c'est un compromis socialement acceptable et il nous permet d'aller chercher des écosystèmes représentatifs qu'on a besoin dans le réseau d'aires protégées en termes de conservation.

1940 Et je susciterais votre attention sur, justement, la partie qu'on tente encore de soustraire, qui est importante pour nous, parce que ce sont des forêts sur des sols qui sont moins humides. Dans le reste du territoire, on a beaucoup de forêts sur sol humide ou sur sol mince et on cherche aussi à protéger des écosystèmes sur sol mésique ou plus sec.

1945 Et quand on fait un dessin d'aires protégées, on a toujours cette préoccupation d'aller chercher une diversité de milieux. Et c'est sûr que se ramasser avec des écosystèmes sur pente forte, sur sol très mince ou sur sol très humide, c'est beaucoup plus facile parce que c'est moins productif sur le plan de la foresterie, mais ça nous prend aussi des sites plus productifs sur le plan de la foresterie qui sont aussi des écosystèmes importants à protéger. Et on les retrouve justement dans la partie qu'on tente de soustraire. Alors, pour nous, c'est une importance de conserver cette partie-là.

1950 **LA PRÉSIDENTE :**

1955 Avant de passer la parole à monsieur Trudel, pourriez-vous nous expliquer, au plan administratif, il y a eu des propositions d'agrandissement au cours de l'audience publique. Est-ce qu'il faudrait y aller par étape à ce moment-là, mettre ces nouvelles aires qui ont été proposées en réserve? Ou bien avant que le Conseil des ministres prenne une décision, par exemple, sur un agrandissement puisque, ce qui a été soumis à la population pour évaluation, ça concerne une certaine surface désignée et certains ont proposé des agrandissements, notamment la partie nord ici de l'aire protégée sans que ça soit tout à fait défini, alors est-ce que ça nécessiterait d'y aller par étape avec une désignation «zone mise en réserve»?

1960 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

1965 Madame Journault, ça dépend du contexte. Si, par exemple, on parle de modifications mineures ou d'agrandissement de quelques centaines de kilomètres carrés au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest d'un projet déjà existant, on pourrait y aller avec le statut final en modifiant cette limite-là et en ne créant pas de mise en réserve supplémentaire parce que ça peut se décider en dedans d'un an, ça, ces choses-là.

1970 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1975 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Par contre, si c'est une extension majeure, on pourrait y aller en deux étapes. Le gouvernement aurait cette liberté-là de faire une mise en réserve quand il le décidera, de donner un statut permanent à la partie qui a déjà été discutée et de faire le processus pour l'autre partie.

1980

Ça fait que ça dépend vraiment du contexte. C'est sûr qu'on ne fera pas des mises en réserve pour des modifications qui sont de l'ordre de quelques centaines. Ça dépend vraiment du contexte.

1985 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Monsieur Trudel?

1990 **M. DAVID TRUDEL :**

Moi, je vais vous expliquer un peu les appréhensions qu'on a. On ne l'a pas expliqué nécessairement très très clairement là-dedans. On ne voulait pas aller nécessairement aller dans le pointu dans notre mémoire. On voulait peut-être juste soulever des idées.

1995

Ce qu'on a comme crainte, c'est de payer pour l'ensemble de la province naturelle D. La stratégie québécoise veut qu'on ait une représentativité de la province naturelle. La province naturelle, c'est certain que si on prend tous les éléments dans la 94-20 ou sur la Côte-Nord qui représentent les éléments de la province naturelle D, on va rencontrer la stratégie.

2000

Sauf que ce qu'on a comme crainte, c'est qu'il y a des populations qui sont dépendantes de notre industrie, puis d'autres industries, puis que si on concentre les aires protégées dans un territoire donné plutôt que de les répartir uniformément ou le plus uniformément possible, parce qu'on est conscients que ce n'est peut-être pas faisable de le faire uniformément, mais qu'on pénalise des communautés au profit de d'autres.

2005

Puis les communautés qu'on a ici, on vous l'a dit tout à l'heure, on est le deuxième employeur en importance à Port-Cartier, ça va avoir des impacts assez majeurs si on commence à concentrer tout ça ici. Puis on est pratiquement certains qu'on est capables de faire ça de façon équitable sur l'ensemble du territoire.

2010

Le deuxième point qu'on amène par rapport à la représentativité, c'est plus une question qu'on se pose, à savoir est-ce que les propositions amenées par le promoteur couvrent 8 %, moins de 8 % ou plus de 8 %?

2015

Si les propositions amenées de base, toujours dans le contexte qu'elles soient uniformément réparties, couvrent plus de 8 % du territoire, à ce moment-là pourquoi on se pose

la question sur les agrandissements?

2020 S'il y en a moins que 8 %, on es conscients qu'à ce moment-là, oui, il va falloir faire des agrandissements pour atteindre la cible de 8 %. Mais à ce moment-là, on parle d'attendre d'avoir le portrait global de la province D.

2025 Comme on le mentionne dans notre mémoire, si, suite aux recommandations de la Commission Coulombe, il y a une décision qui est prise d'aller au-delà de 8 %, on va avoir un portrait global des agrandissements potentiels, puis ça va être facile, et je crois que ça serait sain d'attendre ce moment-là pour faire des prises de décision qui vont représenter l'ensemble du milieu, puis qui va être encore adéquat au niveau de l'impact social sur le territoire. Parce qu'il y a des impacts économiques positifs, il y a des impacts économiques négatifs aussi. Je pense qu'il faut faire un bilan des deux pour avoir quelque chose d'éclairé.

2030

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2035

M. FRANÇOIS BRASSARD :

2040 Je pense que c'est intéressant ce débat-là, parce que l'économie rejoint l'écologie à quelque part puisque, nous aussi, on recherche à avoir, pour des raisons écologiques, des distributions équilibrées dans cette grande province naturelle là que vous voyez à l'écran.

2045 Actuellement, c'est les aires protégées existantes, en jaune. Et vous voyez que dans la province des Laurentides centrales qui touchent le Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord principalement, il y a un manque d'aires protégées qui est situé en forêt boréale.

2050 Alors, on voit aussi le 8 %. Il faut bien voir que c'est un minimum à atteindre et qu'on est loin de l'avoir atteint. En fait, il manque 8 000 km² d'aires protégées dans cette grande province naturelle là.

2055 Puis, donc, on a un travail à faire sur la Côte-Nord qu'on a déjà entamé, qui est déjà bien entamé et on est, je vous le disais, très fiers du réseau qu'on est en train de constituer sur la Côte-Nord. Il s'agit d'aires protégées qui sont crédibles sur le plan de la superficie et aussi sur le plan de la qualité et d'une certaine intégrité.

2055 Par contre, ce travail-là doit être poursuivi et c'est là que je dis que l'économie rejoint l'écologie. Ce travail-là doit être poursuivi dans la région du Lac-Saint-Jean pour des raisons de représentativité, mais aussi d'équité entre les différents intervenants sur le territoire.

Et on souhaite avoir un réseau bien équilibré pour des raisons écologiques de base et

2060 qui vont rejoindre les préoccupations économiques. C'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Trudel?

2065

M. DAVID TRUDEL :

2070 On est entièrement d'accord avec cette vision-là, puis on en fait mention dans notre mémoire. Sauf que l'erreur qu'il y a sur cette carte-là, c'est qu'il manque la proposition qui vient ramasser tout ça ici.

2075 Les autres propositions, je vais me passer de les pointer parce qu'elles ne sont pas encore présentées, puis je ne voudrais pas annoncer des choses parce que ce n'est pas à moi de faire ça, mais on a quand même des discussions avec plusieurs intervenants.

Puis dans cette zone-là qui est ici et qui s'arrête là, c'est là que je vous dis qu'il y a 45 % du 8 % qui est ciblé là, alors que ça représente peut-être le tiers. C'est dans ce sens-là qu'on pense qu'il y a peut-être un déséquilibre.

2080 Puis on trouve ça de valeur qu'on commence déjà des audiences, puis qu'on pousse le dossier. On est d'accord avec tout le principe, mais qu'on commence ça alors que les propositions de l'ensemble de la province ne sont pas connues, puis on va commencer à arrêter des superficies alors qu'on ne sait pas c'est quoi l'implication que ça va avoir sur l'ensemble de la province, c'est ... mais on adhère complètement au principe de représentativité, puis on en parle, 2085 puis d'équité, tout ça, mais sauf qu'on n'est pas sûrs que ça s'enlignera dans le bon bord.

LA PRÉSIDENTE :

2090 D'accord. Alors, certains ont proposé qu'il y ait une générique sur l'évaluation globale des aires protégées pour que tout le monde ait justement l'heure juste, voire la représentativité, qui ça touche, qu'il y ait justement aussi le concept de l'équité entre les régions, puis le concept d'équité entre les utilisateurs des milieux.

Comment vous recevez cette proposition qui est faite par le public?

2095

M. DAVID TRUDEL :

Bien, nous, c'est ce qu'on veut. On veut voir l'ensemble du territoire avant de prendre une décision. On accueille ça à bras ouverts.

2100

LA PRÉSIDENTE :

On va être obligés de revenir par exemple.

2105 **M. DAVID TRUDEL :**

Ah! Bien, on va vous accueillir. On est bien contents de vous voir.

2110 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

En fait, nous aussi, on considère que c'est une excellente suggestion à ce niveau-là, puis je pense qu'on est ouverts à quelque chose comme ça aussi.

2115 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, on va voir la suite des événements.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

2120 On est loin de nos objectifs dans la province des Laurentides centrales. On se soucie d'équité écologique, je dirais, et de bonne distribution du réseau, je le répète. Et quand des propositions d'agrandissement sont protégées, on a toujours en tête notre réseau et quelle influence ça a sur l'ensemble de la province naturelle. Alors, on doit faire cette analyse-là en simultané.

2125

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

2130 J'aimerais revenir sur les limites de la réserve de biodiversité du lac Pasteur. On a bien compris pour le sud. On a compris certains éléments du nord. Moi, je voudrais vous amener vers le lac Walker.

2135 Il y a eu des propositions d'intégrer le lac Walker à l'intérieur de l'aire. Il y a eu des propositions de limiter l'aire à la limite est du lac Walker. J'aimerais savoir, si on intégrait le lac Walker à l'intérieur de la réserve proposée, si ça couperait ou ça affecterait le programme d'ensemencement ou les efforts d'ensemencement du saumon de la rivière aux Rochers ou bien s'il y a d'autres contraintes à intégrer le lac.

Mme MARILOU TREMBLAY :

2140 En fait, lorsqu'on a fait notre analyse initialement, c'est ce qu'on avait présumé, que ça pourrait nuire au programme de mise en valeur du saumon de la rivière aux Rochers. C'est pourquoi il est exclu. C'est la principale raison pourquoi il est exclu du territoire qui est proposé d'agrandissement.

2145 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Mais pourquoi il pourrait nuire?

Mme MARILOU TREMBLAY :

2150

Bien, en fait, je pense que, ça, je laisserais plus la parole à mes collègues de la Faune d'expliquer cet élément-là.

M. FRANÇOIS BARNARD :

2155

Le lac Walker actuellement, chez nous, il y a eu déjà desensemencements de saumons adultes et de juvéniles dans les rivières de tête, la rivière Schmon et la rivière Gravel qu'on voit ici sur l'illustration, qui sont deux rivières avec de très bons habitats pour le saumon et qui sont accessibles à partir de la rivière aux Rochers.

2160

Donc, les saumons peuvent y accéder à partir du moment où on les transporte. Si vous venez tout à l'heure, on va vous montrer comment ça fonctionne. On les transporte en camion jusqu'au huitième mille ou environ 14 km sur la rivière en amont des chutes infranchissables. Et après ça, les saumons ont accès, on peut dire «naturellement» ou «artificiellement», dépendamment du point de vue où on se place, mais ils vont être capables d'accéder autant à la rivière Pasteur qu'au lac Walker et à ses tributaires, ainsi qu'à la branche principale évidemment en aval, et à un autre tributaire important qui est la rivière MacDonald sur le côté ouest dont la confluence est au sud du lac Walker.

2165

2170

Donc, actuellement, les travaux ont eu lieu dans ce bassin versant là, dans le secteur du lac Walker, et les saumons accèdent maintenant naturellement aux rivières en amont. Et, évidemment, il n'y a pas d'accès pour aller là. Donc, c'est des travaux qui sont faits en hélicoptère et on n'a plus tellement de budget pour ce genre de travaux-là, et il n'y a pas de nécessité non plus de... il n'y a pas aucun ensemencement de prévu dans cette partie-là du bassin versant de la rivière aux Rochers.

2175

2180

Pour ce qui est de la rivière Pasteur, on s'était déjà entendus, je pense que mes collègues pourront vous mentionner que, eux autres, ils ont des réticences par rapport aux ensemencements au niveau de la biodiversité. Alors, dans le secteur de la rivière Pasteur, on va aller cet été, nous autres, valider à savoir si le saumon a colonisé ce tributaire-là, parce que ce n'était pas le cas aux dernières nouvelles. On y est allés il y a quatre ans environ. Et on n'a pas l'intention non plus de faire de l'ensemencement dorénavant dans le secteur du lac Pasteur qui se trouve à l'intérieur de l'aire proposée. Mais, par contre, le saumon a accès naturellement là.

2185

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Si je comprends, le saumon a accès naturellement, mais il n'y pas de projet d'ensemencement au lac Walker ou au lac Pasteur.

2190 **M. FRANÇOIS BARNARD :**

2195 C'est ça. C'est pour ça que j'ai parlé de malentendu un peu, je pense, parce que la contrainte face auxensemencements à l'intérieur des aires protégées, nous autres, on chemine là-dedans aussi en même temps que tout le monde. Et le lac Walker, évidemment qu'on l'avait intégré, nous autres, dans notre proposition d'agrandissement à l'origine, sans nécessairement mentionner qu'on n'avait plus l'intention de faire de l'ensemencement là ou qu'il n'y avait plus de problématique qui s'y prêtait.

2200 Donc, c'est là où est-ce qu'il y a peut-être eu un malentendu et que nos collègues du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ont retiré à ce moment-là le lac Walker de la proposition d'agrandissement.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

2205 Donc, pour la Faune, pour votre ministère, il n'y a pas de contrainte à l'intégrer.

M. FRANÇOIS BARNARD :

2210 Il n'y aurait pas de contrainte. Il faudrait en reparler avec les gens de l'Association de protection de la rivière aux Rochers, mais je peux vous dire que, évidemment, on chemine côte à côte là-dedans, puis lesensemencements sont sous notre responsabilité. Alors, il n'y a pas de projet de prévu de leur côté non plus.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

2215 Madame Tremblay?

Mme MARILOU TREMBLAY :

2220 Oui. Désolée, j'ai peut-être oublié de mentionner l'élément le plus important. C'est que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs justement ne veut pas, ne prévoit pas, en fait ne suggère pas qu'il y ait d'ensemencement dans les aires protégées qui sont proposées ici. Et dans tout le réseau d'ailleurs, c'est quelque chose qu'on envisage.

2225 Et c'était dans cette optique-là, comme l'a dit François, effectivement qu'on ne compte pas augmenter les potentiels piscicoles. Ce n'est pas dans nos intentions. On compte conserver les potentiels qui sont présents naturellement dans les aires et non les augmenter à titre de mise en valeur et d'exploitation. C'est une ligne directrice qu'on explore actuellement au ministère.

2230 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Et avec l'information que vous avez, le lac Walker, il est acceptable?

Mme MARILOU TREMBLAY :

2235

Bien, évidemment, je pense que, c'est ça, il y a peut-être lieu d'en rediscuter avec les ministères concernés, Faune Québec, l'Association de protection de la rivière aux Rochers. Effectivement, je pense que c'est quelque chose qui mériterait d'être approfondi peut-être avant de tracer les limites finales, effectivement.

2240

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

À la SÉPAQ sur l'introduction dans la réserve de biodiversité du lac Walker?

2245

M. JEAN COMTOIS :

Il va falloir être consultés effectivement. Nous autres, à l'émissaire, on a sept chalets, et puis il y a des activités de pêche qui se passent sur ce lac-là aussi. Donc, il faut essayer de s'organiser pour qu'il y ait une harmonisation qui soit potable.

2250

M. JEAN BOURQUE :

Il y a de la chasse aussi.

2255

M. JEAN COMTOIS :

Il y a de la chasse aussi, effectivement.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

2260

La chasse et la pêche sont autorisées dans les réserves de biodiversité?

M. JEAN COMTOIS :

2265

Oui, mais c'est l'aspect des modalités.

M. JEAN BOURQUE :

Modalités d'opération.

2270

M. JEAN COMTOIS :

Modalités d'opération et la réglementation aussi qui va être appliquée.

2275 **M. JEAN BOURQUE :**

C'est ça.

2280 **LA PRÉSIDENTE :**

On va y aller de ce côté-là. Pour la réglementation et les modalités, qui prend des décisions comme ça? Est-ce que c'est local?

2285 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

En fait, pour ce qui est des modalités qui entourent la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, évidemment, ça, c'est déjà prévu. Puis dans les plans de conservation, à ce moment-là c'est le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui propose des éléments.

2290 Évidemment, le Conseil de la conservation et de la mise en valeur de la faune pourra discuter de ces éléments-là et au besoin, comme on l'a vu tout à l'heure, aux sept ans par exemple, seront modifiés en fonction, par exemple, de la question de connaissance qui va être faite ou des éléments de ce type-là.

2295 **M. JEAN COMTOIS :**

2300 Je pense que ce qui pourrait être névralgique dans ce cas-là, effectivement, c'est le plan de conservation. Il va falloir s'asseoir au début de l'exercice du plan de conservation pour essayer de s'entendre sur quelque chose de relativement harmonieux, d'une formule gagnante-gagnante. Je pense que c'est là que ça va se jouer.

Mme MARILOU TREMBLAY :

2305 En fonction des connaissances qu'on a actuellement de ces secteurs-là, on peut peut-être dire que la pêche et la chasse sont permises à l'intérieur de ces territoires-là. Il n'y a pas de contrainte à cet effet-là. La villégiature existante est également permise.

2310 **M. JEAN COMTOIS :**

Mais on souhaite vraiment être associés au début du processus, pas nous arriver avec un plan de conservation puis, après ça, dire: «Tiens, c'est comme ça.» Ce n'est pas ça qu'on veut. On veut vraiment être associés à l'élaboration de ce plan-là.

2315 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Permettez-moi de rajouter un élément.

LA PRÉSIDENTE :

2320

Ensuite, on va passer le micro à monsieur Barnard.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

2325

Oui. Il y a une chose qui doit être claire. Dans les réserves de biodiversité, je pense qu'on le répète, toute activité de mise en valeur faunique ... c'est-à-dire d'aménagement qui modifierait l'habitat pour favoriser une espèce d'exploitation faunique ne serait pas permise dans une aire protégée.

2330

En fait, les activités qui modifient l'habitat ou les populations pourraient être permises dans des cas seulement d'espèces qui sont menacées et qui sont vulnérables.

2335

Alors, je pense que c'est un principe que les gens du milieu de l'exploitation faunique doivent comprendre. Il peut y avoir des modalités différentes de pratique de chasse et de pêche dans les aires protégées et particulièrement dans les réserves de biodiversité aquatiques.

M. JEAN COMTOIS :

2340

Il va falloir essayer de s'entendre pour arriver à quelque chose qui va être acceptable. Comme j'expliquais tantôt au niveau de mon mémoire, pour la chasse à l'orignal, une zone de chasse qui est voisine de l'aire protégée dans une réserve faunique, le même produit qui va être offert par nous autres dans l'aire protégée, si les modalités d'exploitation pour le client ne sont pas pareilles, si la réglementation n'est pas semblable, bien, ce qu'il va arriver, c'est que ça ne sera pas attrayant pour le client, pour la population. Il n'ira pas dans l'aire protégée exercer son activité de chasse. Ça, il faut comprendre ça aussi.

2345

M. JEAN BOURQUE :

2350

Puis il y aurait aussi, s'il y a d'autres activités qui vont être offertes à l'intérieur de la réserve de biodiversité, à ce moment-là, qui va être gestionnaire? Si vous offrez des activités à titre éducatif, est-ce que, à ce moment-là, c'est la SÉPAQ qui va les gérer? Ou si on les gère, toute l'opération va provenir de chez vous? C'est tout ça qu'il faut savoir.

Mme MARILOU TREMBLAY :

2355

En fait, je vais répéter ce que j'ai dit un peu tout à l'heure, peut-être apporter aussi d'autres éléments. C'est au niveau des dispositions où il va y avoir des modalités particulières, je pense que, ça, ça a été bien compris.

2360

Au niveau des services qui sont offerts, le ministère n'offrira pas... si vous êtes déjà

prestataires de services, je veux dire, vous continuez d'être prestataires de services. Alors, le ministère ne viendra pas offrir, par exemple, des nouveaux services. Dans ces cas particuliers-là, je pense que, ça, c'est quelque chose qu'on est sensibilisés à cet aspect-là. Il y a d'autres réserves de biodiversité qui superposent des réserves fauniques et ce sont des éléments qui ont été regardés, entre autres pour la réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan. Alors, ça, on est sensibilisés à cet aspect-là.

Évidemment, bien, pour les dispositions réglementaires, ça aussi, on est quand même sensibilisés au fait que... bon, ce qu'il se passe à l'intérieur de la réserve de biodiversité, c'est sûr qu'on a un objectif premier de conservation mais, évidemment, si, par exemple, il y a une volonté de mise en valeur, bien, c'est possible. Il est possible de faire ça sans, par exemple, qu'on compromette nos objectifs de conservation. Je pense que les deux sont possibles.

M. JEAN COMTOIS :

En tout cas, ça, on le comprend très bien mais, effectivement, tu parles de mise en valeur. Donc, à quelque part, on veut que la population en profite aussi un peu de ça. Donc, c'est pour ça qu'il va falloir qu'il y ait des conditions. Je comprends qu'il faut qu'ils respectent l'aspect conservation, mais les conditions aussi, il faut qu'elles fassent en sorte que la population puisse en bénéficier.

C'est pour ça que, nous en tout cas, c'est quelque chose d'assez fondamental et d'important.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. C'est dans cet esprit-là qu'on avait compris aussi.

M. JEAN COMTOIS :

C'est beau.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord? Complément?

Mme MARILOU TREMBLAY :

Oui. En fait, je pense qu'il faut comprendre que le réseau d'aires protégées au Québec ne vise pas nécessairement simplement à faire de la mise en valeur. Je le répète encore une fois, on vise à faire de la conservation. Puis probablement que dans certaines aires, il n'y aura pas nécessairement de mise en valeur parce que compte tenu de l'éloignement, l'accessibilité, évidemment, il ne pourra pas y en avoir partout, question de financement aussi.

2405 Mais ça, je pense qu'il faut comprendre que l'objectif de la stratégie, le première objectif est vraiment la conservation des territoires, des écosystèmes représentatifs du Québec.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

2410 Oui. Je rajouterai seulement, pour poursuivre cette intéressante discussion, que les projets de mise en valeur, qui pourraient survenir dans des territoires comme celui-là aujourd'hui, devront venir... supplémentaires, je parle d'activités d'éducation, d'interprétation, d'écotourisme, voir le bivouac, donc ça doit venir de volonté locale et régionale.

2415 Et ce sont des projets qui devront être soumis, quand on aura un statut permanent, au Conseil de conservation et de mise en valeur et qui devront aussi se faire dans un cadre financier rentable pour le prestataire de services.

2420 Donc, il y a une logique de développement local et régional qui est à la base de ça. Ça ne viendra pas d'en haut, d'instances supérieures ou provinciales. Alors, dans ce contexte-là, je pense que les intervenants socioéconomiques régionaux, locaux de la ville de Port-Cartier vont être impliqués de près là-dedans. J'ai été plus clair, j'espère.

LA PRÉSIDENTE :

2425 D'accord. Monsieur Barnard. À la suite de votre intervention, nous allons entendre le mémoire du Fond régional d'exploration minière de la Côte-Nord.

M. FRANÇOIS BARNARD :

2430 Tout ce que je voulais rajouter, ça va être très bref. C'est qu'en autant qu'on est concernés – évidemment les autres intervenants comme la SÉPAQ ou d'autres pourraient avoir d'autres préoccupations – mais en autant que nous sommes concernés, le lac Walker est actuellement exactement sur le même pied que le lac Pasteur qui, lui, est dans l'aire protégée qui est projetée.

2435 Donc, il n'y a pas de différence sur le plan faunique ou de biodiversité à ce moment-ci. Il n'y a absolument rien qui empêche à ce moment-là d'inclure le lac Walker s'il est jugé utile ou nécessaire de le faire.

2440 Et comme je l'ai déjà mentionné à la première partie de l'audience, ce lac-là, avec ses tributaires à la tête, a une grande valeur sur le plan écologique, je crois. Il faut l'avoir vu pour... c'est comme le Saguenay, c'est de toute beauté. Et sur le plan récréotouristique, de l'écotourisme, et caetera, il y a un potentiel de développement important évidemment relié à ce lac-là aussi. Je vous remercie.

2445

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

2450

On s'est rendus jusqu'au lac Walker. Il y a une proposition de Arbec d'augmenter, du côté ouest du lac Walker, pour une certaine bande qu'il nous a présentée un peu plus tôt, et c'est dans son mémoire si je ne me trompe pas. Est-ce qu'il y aurait un intérêt pour la diversité biologique pour vos objectifs d'accroître cette bande et la petite bande vers le nord?

Mme MARILOU TREMBLAY :

2455

Il faudrait le regarder évidemment. Et puis, par contre, peut-être revenir à ce qu'on a dit tout à l'heure, au niveau de l'ensemble du réseau, si on remet la carte peut-être de la province D, on a quand même une préoccupation à l'effet de bien distribuer notre réseau à l'intérieur de la province D et d'avoir une représentativité au niveau de tous les types écologiques de ce secteur-là.

2460

Alors, c'est une analyse qui devrait être faite, qui n'est pas nécessairement faite à l'heure actuelle.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

2465

Est-ce que ça serait éventuellement possible de l'acheminer à la commission votre analyse?

Mme MARILOU TREMBLAY :

2470

Oui, tout à fait.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

2475

Il y avait une dernière proposition qui est apparue dans les mémoires sur les limites. C'était d'augmenter les limites de l'aire Pasteur à l'ensemble du bassin de drainage du lac Pasteur. Je ne saurais pas le dessiner, mais j'aimerais avoir les opinions sur ça.

LA PRÉSIDENTE :

2480

Monsieur Trudel et, ensuite, monsieur Comtois.

M. DAVID TRUDEL :

2485

Excusez-moi. Je voulais prendre la parole, parce que j'avais un point à rajouter ou à préciser par rapport à l'agrandissement au lac Walker.

Nous, la proposition qu'on avait faite dans notre mémoire, c'était d'extensionner de

2490 l'autre côté, sauf que, comme on l'a bien décrit dans le mémoire, s'il y a des propositions qui ont un moindre impact forestier que la nôtre, on est ouverts. On n'a pas commencé à discuter avec l'ensemble des panelistes.

2495 Là, je vois qu'il y a une proposition qui s'en vient, qui a moins d'impact. Je pense que mon mémoire dit que je me joins de ce côté-là. Je ne voudrais pas me faire accuser d'avoir extensionné de l'autre côté, si jamais ça arrive; peut-être pas vous, mais il y en a peut-être d'autres qui peuvent le faire.

M. JEAN COMTOIS :

2500 Ça va? C'est à mon tour?

LA PRÉSIDENTE :

2505 Oui, allez-y.

M. JEAN COMTOIS :

2510 C'est encore un petit peu étonnant, je reviens encore avec ça. L'annexion du lac Walker, par exemple, puis je reviens toujours avec l'aspect des modalités puis de la réglementation, comme je disais tantôt, on a sept chalets à l'émissaire du lac Walker.

2515 Si le lac Walker est inclus, on commence à avoir une grande zone, on est rendus peut-être à du 700, 800 km² avec les propositions qu'on a sur la table. On a de la chasse à l'original là-dedans, on a de la pêche. On a des clients qui viennent, qui nous remplissent nos chalets.

2520 Si les modalités, dans ces territoires-là, font en sorte que ce n'est plus attrayant pour notre clientèle de venir, bien, nos chalets, on va les louer encore moins. Puis c'est une réserve, il ne faut pas oublier aussi, qui est déficitaire, qui a 150 000\$ de déficit annuellement. On va empirer sa situation financière. Il ne faut pas oublier aussi cet aspect-là, il est important. Je tiens à le mentionner, c'est quelque chose quand même d'assez majeur.

LA PRÉSIDENTE :

2525 D'accord. Si vous voyez le besoin, parce que c'est pour longtemps des réserves, des zones protégées...

M. JEAN COMTOIS :

2530 Exact. Si le plan de conservation n'est pas modifiable, rien, en plus il est difficile ...

LA PRÉSIDENTE :

2535 Des aires protégées, d'accord. Mais ma question porte sur les équipements. Supposons que vous voyez la nécessité d'agrandir vos équipements pour accueillir une plus grande clientèle, parce que l'écotourisme, puis aller en forêt, tout ça, même pour la chasse, ça risque d'accroître aussi dans les...

M. JEAN COMTOIS :

2540 Peut-être plus dans le cas de l'aménagement de sentiers ou de choses semblables à ça.

LA PRÉSIDENTE :

2545 C'est ça.

M. JEAN COMTOIS :

2550 Dans le cas d'infrastructures majeures, lourdes, je ne crois pas qu'on va augmenter beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2555 Non, mais là, on ne croit pas qu'on va augmenter beaucoup sur dix ans peut-être, mais dans 50 ans, 40 ans, il faut prévoir ça.

M. JEAN COMTOIS :

2560 C'est vrai.

LA PRÉSIDENTE :

2565 Donc, ça, qu'est-ce qui pourrait être fait? Avant que madame Labonté intervienne, est-ce que c'est possible?

M. JEAN COMTOIS :

Vous avez raison, bonne question.

LA PRÉSIDENTE :

2570 Merci.

Mme MARILOU TREMBLAY :

2575 En fait, je reviens encore et toujours avec le même point, peut-être un élément d'information quand même supplémentaire. La villégiature est permise actuellement telle qu'elle est présente dans les territoires à l'étude.

2580 Et puis on a exploré la piste à Fermont que, par exemple, s'il y a un besoin particulier au niveau de la villégiature, dans l'article 46 de la loi, il est prévu qu'il y ait possibilité d'ajouter au plan de conservation, par exemple, des modalités particulières concernant la villégiature future.

2585 Alors, je reviens avec la même préoccupation. On a une préoccupation de conservation et, évidemment, si après une... évidemment, on va faire une analyse de ça, si, par exemple, il y avait une demande pour émettre des nouveaux baux de villégiature, par exemple, ou des nouveaux camps, mettons, communautaires ou autres, si on se rend compte qu'il y a un problème au niveau de la capacité de support du milieu, qu'on se rend compte qu'on ne rencontre plus nos objectifs de conservation, à ce moment-là, bien, il faudra peut-être qu'il y ait une ouverture à ce niveau-là de la part des différents gestionnaires du territoire, parce qu'il faut qu'on rencontre quand même les objectifs premiers de la stratégie dans cette optique-là.

2590

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Madame Labonté?

2595

Mme JOHANNE LABONTÉ :

2600 Je voulais tout simplement informer la commission que sur la proposition d'agrandissement vers le nord pour aller chercher la tête du bassin du lac Pasteur, on déborde des limites de la réserve faunique.

2600

2605 Ça touche une partie de la ZEC Matimek qui est gérée par l'Association de chasse et pêche Sept-Îlienne, je pense que ça serait important d'aller chercher leur opinion. Ils n'ont pas participé à l'audience cette semaine, la proposition initiale ne touchant pas leur territoire, mais à ce moment-là ça touche leur territoire.

2605

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Ça va? D'accord.

2610

Alors, on va entendre monsieur Éric Hurtubise qui va présenter la position du Fonds régional d'exploration minière de la Côte-Nord.

M. ÉRIC HURTUBISE :

2615

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

2620 Bonjour!

M. ÉRIC HURTUBISE :

2625 Est-ce que je peux ravoir la carte qui vient juste d'être présentée, s'il vous plaît? La toute, toute, toute dernière.

 Vous m'excuserez, je n'ai pas pu le déposer avant, j'avais beaucoup de travail. Je pense que je peux quand même le déposer lors de l'audience?

2630 **LA PRÉSIDENTE :**

 Oui, oui, oui.

M. ÉRIC HURTUBISE :

2635 Il n'y a pas de problème? Ce que j'ai présenté comme mémoire, c'est notre position, le Fonds minier de la Côte-Nord. Premièrement, notre organisme, c'est un organisme qui s'occupe du développement minier, qui s'occupe de la prospection minière, qui s'occupe de la promotion des attributs miniers du territoire. Donc, c'est un organisme, je dirais, qui a une consonance de développement économique, qui a une consonance sur le futur du territoire, sur des jobs éventuels reliés au domaine minier.

2645 On ne touche pas l'exploitation minière. On n'est pas des gens qui parlent au nom de l'exploitation minière, mais on est plutôt en amont de ça, c'est-à-dire au niveau de l'exploration minière. Que ça soit fait via des entreprises de grande envergure, de petite envergure ou des prospecteurs, c'est le même genre d'activités. Donc, nous, notre mandat, notre organisme sert justement à promouvoir ça, à encourager ça.

2650 Ce que je viens vous présenter comme mémoire, c'est que dans les territoires comme ils sont présentement suggérés, on a constaté qu'il y a beaucoup de zones – je ne vous en ferai pas la lecture exhaustive, ce n'est pas nécessaire, je vais plutôt vous en faire un résumé – il y a beaucoup de zones qui ont beaucoup de potentiel minier, potentiel de développement minier au niveau des minéralisation de cuivre, de nickel et même d'uranium.

2655 **LA PRÉSIDENTE :**

 Est-ce que vous parlez des zones hachurées en rouge?

M. ÉRIC HURTUBISE :

2660

L'ensemble de toutes, toutes, toutes, toutes les zones, tout ce qu'on voit là, autant celles présentement qui font l'objet, je crois, de la consultation, que ce que je vois celles qui sont souhaitables, qu'autant celles qui soient prioritaires, autant dans tous les secteurs.

2665

Moi, j'ai eu l'occasion de produire un document. Je vais le montrer brièvement. J'ai fait un document qui compile l'ensemble des informations sur le territoire, géochimiques, géologiques, géophysiques, et qui couvre la MRC Sept-Rivières. Donc, je n'ai pas la totalité du territoire et il se termine à peu près... je crois que la MRC se termine environ ici.

2670

Ça fait que ce secteur-là qui est le secteur de Caniapiscau, je ne l'ai pas. Ce n'est pas le mandat qu'on m'a demandé de faire dans un travail. Mais ce que j'ai constaté sur Internet, j'ai constaté qu'il y a beaucoup d'informations du nord au sud qui sont donc affectés par cette zone-là et c'est notre principale préoccupation.

2675

On s'aperçoit que dans l'exploration minière, dans le développement minier, dans la découverte de futures mines, on utilise cette information-là. On utilise des zones qui sont ciblées, qui existent dans la banque du répertoire du gouvernement. Les Ressources naturelles, le secteur mines, ils ont une banque de données qui s'appelle Sigeom-Examine, et ils présentent toutes sortes d'informations dans ce territoire-là qui présentent toutes sortes de cibles pour différents métaux.

2680

Et toutes ces cibles-là, toutes ces zones-là définissent pour nous des zones potentielles de découverte minière, de zones qu'il pourrait y avoir des ressources minérales exploitables donnant des emplois, donnant possiblement des centaines d'emplois.

2685

Ça fait que, nous, on est très préoccupés. Dans le mémoire que je présente... vous avez une copie devant vous?

LA PRÉSIDENTE :

2690

Oui.

M. ÉRIC HURTUBISE :

2695

Vous avez une copie. Donc, à la page 3, c'est ça, dans nos préoccupations, la principale préoccupation, c'est toute une série de potentiel de zones intéressantes sur ce territoire-là qui ont été inexplorées, qui n'ont pas encore connu l'objet de travaux d'exploration détaillée pour en connaître tous les attributs de développement.

2700

Donc, déjà dans la zone principale visée, puis autant les nouvelles zones qui auraient une extension, on est très préoccupés par la possibilité qu'il y a un gel complet, aucune activité

minière qui puisse se faire sur ce territoire-là.

2705 C'est une grande préoccupation de la part des gens de l'industrie que des prospecteurs du territoire. Évidemment, on sait que le territoire ici s'est développé avec des mines. Ça fait que, nous, on serait très intéressés à ce que les mines continuent à se développer.

2710 Et en plus, le long de ce chemin-là, il y a la voie ferrée. On ne la voit pas là-dessus mais, malheureusement, ils auraient dû mettre la voie ferrée qui est un axe de développement économique qui peut être très important pour le territoire. Ça fait que même s'ils n'ont pas mis la voie ferrée, je sais qu'elle passe grossièrement... elle monte, je pense, au début. Ensuite, elle quitte. Elle passe pas loin, je pense, de cette... elle passe ici quelque part, si je me souviens bien, le long de ce lac-là.

2715 Donc, c'est un grand territoire que, par exemple, la voie ferrée pour servir au développement du territoire et présentement, dans ce cas-là, ici dans l'extension. Mais même dans la zone actuellement qui fait l'objet actuellement des audiences, même dans ça, il y a des zones intéressantes qui, on considère, ne devraient pas être gelées, qui ne devraient pas être empêchées d'une activité d'exploration minière sur ce territoire-là.

2720 On trouve ça décevant. Il y a des entreprises qui y ont été, qui pourraient encore y aller, mais qui, présentement, ne peuvent plus avoir d'activités sur le territoire.

2725 C'est une grande préoccupation. Dans la région, le développement minier a été le développement principal de Sept-Îles, donc des deux municipalités qui sont ici. Ça fait qu'on trouve que c'est très dommageable pour le territoire ce genre de développement-là. Parce qu'il ne faut pas oublier que le domaine minier, c'est un domaine qui prend du temps avant de trouver une mine. Ce qu'on trouve ne fait pas toujours des mines, ne fera pas toujours des gisements d'exploitation. Mais en plus, présentement dans la situation, c'est qu'on ne peut même pas... le
2730 blocage qui est fait sur le territoire, on ne peut même pas intervenir pour faire de la prospection, pour aller casser des roches, pour aller marcher sur les roches, pour aller voir les roches. On trouve ça dommageable.

2735 On sait que des biologistes, des gens du ministère, des gens qui font des études peuvent aller là voir des nids d'oiseaux, peuvent aller ramasser des feuilles, peuvent aller faire de l'exploration biologique, mais on ne peut même pas faire de l'exploration minérale. Alors, on trouve ça très préoccupant le côté bloqué, le côté non-intervention qu'on pourrait faire sur ce territoire-là.

2740 Puis en plus de ça, bien, on est très préoccupés que le territoire, un de ses axes de développement, c'est le minier. Donc, si on bloque les possibilités futures sur ce territoire-là, donc on bloque une partie du futur du territoire. Donc, ça nous préoccupe beaucoup.

Donc, je ne vise pas un territoire en particulier, parce que je pourrais vous montrer ici en

2745 détail, j'ai toutes sortes de cibles à différents endroits pour différentes substances.

Présentement, l'uranium est en très, très, très grande demande sur les marchés mondiaux. Le prix a triplé. Il y a eu de l'exploration de l'uranium sur le territoire dans les années 70, dans les années 60 qui aujourd'hui est redevenue, depuis à peine un an, très, très, très à la mode.

Il y a une intervention... on est contents, du côté est du territoire, il y a une grosse intervention de deux entreprises qui sont Azimut et Kennecott, qui sont ensemble. Ils ont pris des claims, des titres miniers ici dans la partie est, parce qu'il y a des indices d'uranium qui datent depuis très longtemps et qu'on a un réintérêt pour ça.

Mais autant sur le restant du territoire, il y a d'autres possibilités uranifères d'uranium qui sont là, qui vont malheureusement être gelées avec ce genre de projet-là. Donc, nous, on est très, très, très préoccupés par ce type de projet-là.

2760 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Monsieur Hurtubise, qu'est-ce que vous feriez comme proposition au gouvernement qui a pris des engagements internationaux pour justement protéger 8 % du territoire? Il le protégerait où son territoire?

2765 **M. ÉRIC HURTUBISE :**

On n'est pas contre la protection du territoire. Au contraire, on est pour ça. Ce qu'on trouve difficile, c'est qu'on est même bloqués pour l'exploration qui est un niveau d'intervention sur le territoire. Notre intervention sur le territoire en exploration est très légère, est à peine plus importante que des gens qui vont aller voir des oiseaux dans les nids, qui vont aller prendre des feuilles dans les arbres ou qui vont couper pour faire des études biologiques.

2775 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends ça, mais si vous trouvez un gisement, ça va être le fun, mais je pense que c'est parce que vous aimeriez aussi l'exploiter?

2780 **M. ÉRIC HURTUBISE**

C'est que nous, ce qu'on aimerait, c'est que, et ce que je suggère à la fin dans mon texte, c'est qu'on dit: au minimum, on aimerait que l'exploration reste ouverte.

2785 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais si l'exploration reste ouverte, ça veut dire que vous souhaiteriez négocier après ça

pour que des parties qui auraient été gelées soient...

2790 **M. ÉRIC HURTUBISE :**

Par exemple, soient dégelées ou qu'il y ait une modalité d'intervention, une modalité de développement qui soit adaptée au territoire et qui ne soit pas dangereux pour le restant du territoire.

2795

Présentement, on a très peu de connaissances sur l'ensemble du territoire. Ça fait que peut-être qu'on s'empêche 300, 400, 500 jobs de se développer présentement sur le territoire. Ça fait que nous...

2800 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais monsieur Hurtubise ...

M. ÉRIC HURTUBISE :

2805

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2810 ... comment on peut exploiter une mine à côté d'une rivière à saumons à proximité?

M. ÉRIC HURTUBISE :

2815

Une mine souterraine ne fait pas... au niveau de la surface qu'ils utilisent, ils n'ont pas une grande occupation. Par exemple, souvent les déchets que produit une mine souterraine, ils les retournent dans la mine souterraine pour faire de la consolidation. Ce qui fait qu'il peut arriver que des parcs à résidus, qui seraient le plus visible, ne le sont même pas parce que, justement, ils retournés dans le fond de la mine pour faire de la consolidation. Ce qui fait que ce qui revient à la surface, il y a à peu près plus rien ou presque pas, à part que des bâtiments, à part que quelques parcs à stériles, complètement stériles, sans émanation d'acide. Il peut y avoir ça, parce que c'est de la roche... dans la roche du minerai, il y a de la roche stérile qui ne comporte pas d'éléments négatifs, puis on ne parle pas d'éléments à sulfure, qu'on peut stocker.

2820

2825

Et surtout dans les mines souterraines en particulier, ce sont des types d'intervention ou des types d'exploitation qui amènent le moins de... évidemment, on connaît la mine de Fermont. On connaît l'ancienne mine de Gagnonville. Les mines du Labrador, on les connaît bien. Mais il y a des mines souterraines, comme la mine de Raglan dans le Grand Nord, comme ailleurs aussi au Québec, en Abitibi, qui ont un niveau d'utilisation du territoire qui est très, très, très restreinte et qui est souvent limitée en fonction du type de gisement exploité.

2830

LA PRÉSIDENTE :

Alors, quel genre de gisement exploité nécessite une intervention si limitée en surface?

2835

M. ÉRIC HURTUBISE :

Ça serait des exploitations souterraines.

2840

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, mais de quel type de minerai? Parce que j'imagine que le fer, ça ne faut pas la peine de procéder peut-être comme ça?

2845

M. ÉRIC HURTUBISE :

Le fer, c'est en surface, c'est clair. Le cuivre, le nickel, l'or, l'uranium sont tous des éléments actuellement qui sont très demandés sur le marché, qui sont très en demande, qui peuvent être exploités de façon souterraine selon les conditions économiques. Évidemment, tout est dépendant des conditions économiques du gisement.

2850

Puis c'est là que nous, ce qu'on souhaiterait, c'est que tout dépendant des conditions économiques du gisement, s'il est pour être en surface, bien, peut-être qu'une décision collective dit: «Non, on ne touche pas, on laisse ça là.» O.K. c'est beau. Mais s'il est en souterrain, on pourrait penser à des modalités qui fait que le niveau, le grandeur de la surface d'intervention soit beaucoup plus petite.

2855

Donc, ce qu'on souhaiterait, c'est de penser qu'il y a une ouverture au niveau des modalités en fonction du gisement comme tel trouvé.

2860

Notre proposition qu'on aimerait faire, c'est que, un, ça soit ouvert à la prospection. Donc, ça, le niveau d'intervention est très léger. Il n'est pas dommageable, pas plus que des gens vont en forêt pour des études du terrain. Mais quand viendrait le côté exploitation, là, par contre, on est d'accord et on comprendrait qu'il y aurait peut-être des modalités ou des études cas par cas, vraiment des choses spéciales, qui fait que tout dépendant comment le gisement se trouve, où il se trouve, à quel endroit, ainsi de suite, on pourrait penser: oui, on prend une décision collective, on l'exploite ou on ne l'exploite pas.

2865

Mme MARILOU TREMBLAY :

2870

En fait, peut-être apporter la précision que le ministère... bon, on s'entend, je pense que l'exploration mène à l'exploitation. Et le ministère considère que l'exploitation minière, c'est

incompatible avec les aires protégées. On croit que ça apporte des impacts possibles au niveau de la biodiversité.

2875 D'ailleurs, peut-être rappeler qu'on protège aussi les éléments géologiques. Alors, ça fait partie des éléments géologiques le souterrain.

2880 En tout cas, moi, je ne m'y connais pas trop en exploration, mais peut-être revenir à l'aspect des inventaires biologiques, de ce côté-là, on croit que ce n'est pas incompatible avec les projets d'aires protégées, les inventaires biologiques. En tout cas, à mon sens, c'est assez différent.

LA PRÉSIDENTE :

2885 D'accord.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

2890 Je me permettrais de poursuivre sur cette idée en disant que c'est une question aussi de crédibilité de réseau à l'échelle internationale. Si on veut avoir un réseau qui est reconnu internationalement, les critères qu'impose notre loi, c'est-à-dire l'interdiction des activités de type industriel, foresterie, exploration, exploitation minières, exploitation énergétique de tout genre doivent être interdites dans notre réseau d'aires protégées.

2895 Je vous rappelle qu'on a l'objectif de protéger 8 % du territoire, c'est-à-dire que, en théorie, il reste 92 % du territoire à exploiter. Alors, il faut bien voir dans quoi s'inscrit notre travail. Il ne s'agit pas d'exclure tous les sites potentiels, mais d'avoir un réseau d'aires protégées qui est représentatif à l'intérieur d'un pourcentage fixé par le gouvernement et qui est quand même raisonnable.

2900

LA PRÉSIDENTE :

Alors, des condos dans une aire protégée, ça ne serait pas permis.

2905 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

2910

D'accord.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

2915 Désolé pour vous.

M. ÉRIC HURTUBISE :

2920 Ça fait que c'est ça, nous, on trouve ça dommageable, parce qu'un territoire comme ici, on se dit: le développement économique pourrait passer par le minier. Ça fait qu'on trouve ça vraiment... on est très préoccupés par ça parce qu'on dit: si on veut un autre 300, 400, 500 emplois, on a confiance que c'est par le minier que ça pourrait passer.

2925 Mais ce qu'on pense, ce qu'on a vu, c'est que le niveau de la grandeur de surface d'intervention, dans le cas d'exploitation souterraine, peut être très, très, très restreint, excessivement restreint. Puis ça pourrait correspondre à .001 % de ce territoire-là par exemple. On ne pourrait même pas parler du 1 %. On pourrait parler de virgule quelque chose en pourcentage que la mine ou l'exploitation pourra occuper, surtout en souterrain en plus.

2930 C'est pour ça que de ce côté-là, on aimerait qu'on nous laisse faire des inventaires géologiques. Au lieu d'utiliser le mot «exploration», on va prendre un inventaire. Le mot, le terme, on s'en fout. On prend le terme «inventaire géologique», ça ressemble à des inventaires biologiques. On va prendre un inventaire géologique, puis ce qu'on voudrait, c'est que, suite à ça, on puisse au moins, en toute connaissance de cause, prendre une décision qui sera collective, qu'on aimerait que les gens de la région, les décideurs régionaux puissent comprendre que...

2935

LA PRÉSIDENTE :

2940 Monsieur Trudel?

M. DAVID TRUDEL :

2945 Le point que je veux amener, c'est dans la même optique. Je vais abonder dans le sens de monsieur, dans le sens de dire que nous, de notre côté, on parlait au niveau ressource forestière, qu'il y a peut-être moyen d'établir un réseau à 8 % en minimisant les impacts. On croit que, au niveau minier, ça devrait être la même chose.

2950 J'imagine que vous avez quand même considéré certains éléments, sauf que je trouve ça déplorable de dire que si on pouvait trouver une mine de diamants, par exemple, dans un coin où... on sait la valeur économique du diamant, puis la valeur d'emplois que ça peut créer.

2955 On comprend que, dans les villes, ça n'a pas d'implication, dans le sens que ça ne générera pas plus d'emplois, ça générera rien pratiquement. Sauf que pour dans régions basées sur ces économies-là... je pense que, même, ça a plus d'impact de son côté que du mien au niveau des emplois puis au niveau du développement économique et régional. Puis je trouve ça de valeur.

2960 Il faudrait au moins, à tout le moins, avant d'arrêter la zone, peut-être cibler les zones les plus potentielles, puis faire un sondage massif dans ce coin-là pour en avoir le coeur net avant de délimiter l'aire protégée.

LA PRÉSIDENTE :

2965 D'accord. Alors, Ressources naturelles et la Faune?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

2970 Du point de vue minier, lorsqu'on a des projets d'aires protégées, donc on parle des territoires qui sont en rouge sur la carte, ils font l'objet d'une analyse au sein du ministère et, de concert avec les gens du ministère de l'Environnement, on travaille à un raffinement des limites pour, dans un premier temps, ça c'est bien retenu, exclure tous les titres miniers qui sont présents. Donc, cet exercice-là nous amène parfois à avoir une configuration un peu différente des aires protégées. Et dans un deuxième temps, de travailler au niveau des potentiels dans la mesure des connaissances qu'on a lorsqu'on crée les aires protégées.

2980 Le ministère est solidaire de la stratégie. Donc, la contribution en termes d'aires protégées doit être faite sur le territoire. Et compte tenu des connaissances qu'on a d'un territoire, il peut y avoir des potentiels. Les potentiels ne sont jamais nuls dans un territoire comme ça, on peut penser, mais lorsqu'ils sont faibles, on est à l'aise à vivre avec la soustraction à toute activité minière. Ça, c'est en termes de processus d'analyse.

2985 Pour ce qui est des territoires qui sont à l'extérieur de l'aire protégée, bien, il y a effectivement des titres miniers, des potentiels qui sont dans ces zones-là; ça, c'est clair.

2990 Un exemple de collaboration qu'on a pour faciliter la prospection ou l'exploration, c'est par exemple dans le bas de la carte, vous avez le territoire de la réserve écologique projetée de Matamek qui est ici. Et à l'intérieur, vous avez une petite zone blanche où il y avait présence de titres miniers. Et il y a eu une entente avec le ministère de l'Environnement pour permettre l'exploration de cette zone-là sur une période délimitée. Et advenant le cas où il n'y aurait pas de découverte, bien, ce territoire-là pourrait être inclus dans la réserve écologique.

2995 Alors, ce genre d'entente-là, on en a à plusieurs endroits au Québec dans des territoires où l'exploration, de notre point de vue, nécessite qu'elle soit continuée. Habituellement, c'est dans des endroits où il y a des titres miniers qui sont présents. Et on s'entend dans des cas comme ça où, d'un point de vue écologique, c'est extrêmement qu'on le protège et, au point de vue économique, on a besoin d'une certaine période de temps pour faire les travaux.

LA PRÉSIDENTE :

3000 Merci.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

3005 Peut-être une seule question, monsieur Desrochers. Lorsqu'on autorise une prospection et qu'on découvre un gisement, quelle est l'obligation de l'État d'autoriser les opérations avec respect des règlements?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3010 Lorsqu'un titulaire prend un permis pour l'exploration, un claim, un bail pour l'exploration, ça lui donne automatiquement un droit sur l'exploitation du gisement. Donc, on ne peut pas imposer de contrainte supplémentaire en autant que le titulaire respecte les droits qui viennent avec.

3015

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

 Si monsieur, dans une réserve projetée, faisait de l'exploration, découvre un gisement, il serait en mesure de demander des compensations s'il avait le claim?

3020

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

 S'il y avait des compensations?

3025

LA PRÉSIDENTE :

 S'il avait un claim, puis on protège après qu'il ait fait de l'exploration.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3030

 C'est que la protection ne se fera pas sur ce territoire-là. On va permettre l'exploitation.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

3035 C'est bon. C'est parce que dans le cas des... madame la présidente me soufflait à l'oreille: «Pourquoi?» C'est que dans le cas du gaz naturel, à partir du moment où on octroie les permis de prospection et de forage, on découvre, et il y a beaucoup de milliers de dollars ou de millions de dollars d'investis. Et à partir de là, même si on créait après une réserve sur un territoire qui ne l'est pas, mais dans un agrandissement éventuel, on se retrouve à presque devoir, si on veut, 3040 une compensation financière parce qu'on a changé les règles du jeu avec l'entreprise. C'est juste ça que je voulais...

LA PRÉSIDENTE :

3045

 Oui, oui, c'est ça. Mais ça, c'était après.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

Dans l'éventualité où le gouvernement allait dans ce sens-là...

3050

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

C'est ça.

3055

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

... c'est certain que les règles du jeu changent et il y aura des compensations. Et ces compensations-là sont difficilement estimables, mais on peut penser qu'elles seraient importantes compte tenu des sous qui sont en cause.

3060

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

3065

M. ÉRIC HURTUBISE :

Pour terminer, ce qu'on trouvait dommageable, c'est ça, c'est que, par exemple dans le mémoire, je présente dans la figure 1 et la figure 2 des sites d'anomalies en cuivre qui, selon la banque de données, n'ont jamais été prospectés. Donc, toutes ces anomalies-là peuvent être des mines potentielles. C'est ça qu'on trouve dommageable. C'est un exemple que j'ai donné.

3070

D'ailleurs, dans le texte, ce que je dis, c'est qu'on aimerait bien, avant qu'une décision finale soit prise, c'est si possible qu'au ministère qu'il y ait des gens, des spécialistes, des géochimistes, des géophysiciens, des géologues qui ont travaillé sur ce territoire-là puissent émettre un avis officiel de ce travail-là signé par eux et présenté par eux. On aimerait ça s'il vous plaît.

3075

Je les connais ces gens-là. J'aimerais bien voir leur nom signé sur un document, si c'est possible, qui parle d'une évaluation de ces travaux-là, de ces gens... comme la carte 22B, c'est 23B, B06, B07, B10, B11, je serais curieux de savoir jusqu'à quel point on considère que ces sites-là ne sont pas moins potentiels que tout autre territoire qui... il y en a plein d'autres territoires qui sont tout à fait similaires, qui sont à côté, qui sont là. Pourquoi ceux-là seraient moins potentiels ou ceux-là seraient moins potentiels? C'est 22B03, B06, B07, B11, B10 sont ici. Pourquoi ceux-là seraient moins potentiels que ceux-là? Je me pose vraiment la question. J'aimerais bien avoir un avis des spécialistes, des géochimistes, des géophysiciens, des géologues qui ont fait une cartographie là. J'aimerais bien avoir leur avis à eux écrit, signé de leur part, qui me le dise.

3085

3090 Puis en plus, ce qui est dommage, c'est que c'est ça, il y a un travail qui s'est fait en... il y a un relevé qui s'est fait en 1987. Il y a un spécialiste au ministère qui a donné son avis de l'intérêt du territoire. Il y a eu d'autres levées qui se sont faites géophysiques plus récentes dans les années 90, mais il n'y a pas eu de combinaison des deux qui dit: les deux ensemble augmentent notre possibilité.

3095 Il n'y a pas de commentaire. Il n'y a pas d'avis. Je n'en ai jamais vu. Donc, je serais bien intéressé que vous ayez, vous, les commissaires, entre les mains cet avis-là précis de la part des spécialistes, des gens très spécialisés.

3100 Parce que sur le territoire, le géologue qui a travaillé... il y a des géologues qui se spécialisent dans les différents territoires. Il y a des géologues qui se spécialisent dans différents types d'informations. Ça fait que je serais intéressé, si c'est possible, que ça devienne public aussi, que vous ayez l'information de ces spécialistes-là et sur le territoire compris.

M. DONALD GINGRAS :

3105 J'aurais peut-être une question, monsieur Hurtubise. Dans le bassin de la rivière Ouapetec qui est identifié en jaune sur la carte, on sait qu'il y a un potentiel forestier. J'aimerais savoir s'il y a aussi un potentiel... je sais qu'il n'y a pas eu d'exploration, mais des indices ou un potentiel minier qui a été identifié.

3110 Et le fait que s'il y avait l'exploitation forestière, il y aurait des chemins, tout ça, donc un accès pour de l'exploration, est-ce que ça pourrait vous aider et puis, en quelque sorte, compenser pour certains potentiels que vous auriez identifiés dans le territoire de la réserve aquatique projetée?

M. ÉRIC HURTUBISE :

3120 Disons que je vais retenir ce que vous avez dit: compenser. On ne peut pas compenser parce qu'il y a des anomalies. Les anomalies, selon ce qu'on en connaît, ont autant de valeur là qu'elles en ont de valeur là, qu'elles en ont une valeur là. Donc, lequel est la mine dans ça? Je ne le sais pas. C'est ça qui est le problème.

3125 C'est que, à un moment donné, si on n'a pas le temps de travailler sur autant ceux-là que ceux-là, que ceux-là, je ne peux pas savoir où, à un moment donné, on peut... si on n'a pas le temps de les travailler pour prendre une décision, dire: «O.K., c'est beau, il n'y a pas de potentiel, on arrête ça là. On arrête les frais, on passe à d'autres», je ne peux pas dire lequel. «Oui, si j'ai celle-là, est-ce que si j'ai celle-là, ça va être... je vais être content, puis celle-là, je peux accepter de ne pas l'avoir?»

3130 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous ne le savez pas. Mais à ce moment-là, ça vous prendrait combien de temps pour le déterminer?

3135 **M. ÉRIC HURTUBISE :**

Là, c'est une question de moyens financiers évidemment. Ça peut prendre quand même un certain nombre d'années parce que, nous, on ne fait pas de l'exploration nous-mêmes. C'est les entreprises qui en font.

3140

Récemment, je parlais avec une compagnie Inco qui parlait d'un autre territoire, puis ils nous ont dit... on parlait de projets dans Manicouagan, ils m'ont dit: «Tu sais, Éric, maintenant qu'on regarde le Québec, on ne le regarde pas... on ne regarde pas juste le Québec. C'est le Québec et le monde. On joue les deux dans la balance.» Le nickel, c'est soit en Nouvelle-Guinée, ou bien c'est au nord de Sept-Îles, ou bien c'est quelque part en Australie. C'est comme ça qu'on fonctionne.

3145

Et les juniors, les compagnies juniors qui le font moins, le font aussi un petit peu. Maintenant, ils font la grandeur de la province. Avant ça, il y en avait qui se spécialisaient dans des territoires.

3150

Donc, c'est une question de temps. C'est surtout une question de temps, de leur laisser... il n'y a pas de temps défini, parce que si toutes les compagnies voulaient travailler là, deux ans, c'est fait. Si une vient à la fois, une fois par année, c'est peut-être 20 ans. Il y en a un temps à ça. Je ne peux pas mettre un temps à ça, parce que c'est en fonction du niveau d'intervention que les compagnies voudront bien mettre sur ça.

3155

Sauf qu'on sait qu'il y en a régulièrement qui viennent à tous les ans, qui viennent regarder, qui vont faire un tour sur le terrain, qui vont examiner les possibilités. Et c'est pour ça que moi, au moins, la seule chose que j'aimerais, c'est que ça soit ouvert à la prospection, ouvert à la prospection étant donné que le niveau d'intervention, il est très léger. On atterrit sur le bord d'un lac. On fait un camp. On se promène en forêt avec des appareils. On ne fait pas de dynamitage nécessairement. On n'amène pas une machinerie en plein milieu de «nowhere».

3160

3165 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. On comprend très bien. On comprend très bien. Ce n'est pas pour une exploitation immédiate, mais ça vise à ça.

3170 **M. ÉRIC HURTUBISE :**

Oui, évidemment. Puis je pense que l'industrie accepterait que quand viendrait ce

3175 moment-là... là, je ne peux pas parler au nom de l'industrie de l'exploitation, mais je devine probablement que, eux autres, ils diraient: «Une fois que c'est identifié, maintenant on va regarder ça, tout le monde ensemble, les maires, les gens locaux, les gens intéressés aux zones de préservation. On va se mettre ensemble et dire: on bloque ça ou, non, on ne le bloque pas, on le débloque, mais on le limite très, très, très...»

3180 **LA PRÉSIDENTE :**

Votre question porte de façon générale.

M. ÉRIC HURTUBISE :

3185 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3190 Ce n'est pas à l'intérieur de notre commission qu'on peut débattre de ça. C'est une question qui se débat à l'intérieur d'une générique justement pour voir quelles sont les utilisations permises. Est-ce qu'il y a des modalités qui permettraient justement des sortes d'échanges de terrains et qui permet quand même au Québec de rester crédible? Parce que si, au plan international, le 8 % n'est pas reconnu, ça n'aidera pas non plus les entreprises forestières, parce qu'on sait que les entreprises forestières en ont besoin aussi de cette zone-là reconnue et non contestée au plan international. Puis le temps court aussi.

3200 Donc, toute cette question-là, il faudrait la discuter de façon globale, parce que ça implique aussi beaucoup d'aspects. Puis il faudra savoir, du côté du ministère, comment ça pourrait se gérer, ça, une proposition de zone alternative qui pourrait être amenée à un moment donné.

3205 Sauf qu'il faut penser aussi qu'il y a eu toutes sortes d'interventions au cours de l'audience publique et certains nous ont dit: «Écoutez, il ne faudrait pas que les aires mises en réserve ou les aires protégées, ça soit juste les restants.» D'accord? Les restants: là où la forêt n'est pas belle, là où il n'y a pas de mine, là où il n'y a plus rien, là où il n'y a pas d'accès. Là où il n'y a rien à faire, on garde ça pour les générations futures.

3210 Ça fait qu'il y a un compromis à faire entre tout ça. Puis c'est pour ça que je pense qu'il faut qu'on le regarde au plan global, parce que ça nécessite aussi que les gens adhèrent à ce concept-là. C'est quelque chose qu'il faut qu'on soit fier aussi. Les zones qu'on mettra en réserve ou les zones qu'on protégera, ce n'est pas une hypothèque qu'on comprend là. C'est un investissement qu'on fait aussi pour le futur.

Alors, nous, comme commission, on reçoit votre préoccupation, on va l'indiquer dans

3215 notre rapport, mais on ne peut pas amener un changement global. Je pense que ça, cet aspect-là, on ne peut pas traiter différemment les aires protégées ici qui sont traitées dans d'autres régions. Ça fait que ça nécessite une approche globale.

3220 Je demanderais au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs si certains éléments devront être évalués prochainement dans cette vision-là.

Mme MARILOU TREMBLAY :

3225 En fait, pour l'instant en tout cas dans le cadre de cette audience-là, on n'a pas de commentaire particulier, à part ce que j'ai dit tout à l'heure. Mais effectivement, ça pourrait être quelque chose qui se discute au niveau du Québec. Mais je n'ai pas de commentaire particulier, à moins que vous ayez une question particulière.

LA PRÉSIDENTE :

3230 Ressources naturelles, ça va? Alors, c'est une question qui est importante, on la comprend bien. On va l'indiquer dans notre rapport, mais je veux juste être bien honnête avec vous, ne vous attendez pas à ce qu'on traite la région des aires protégées qui sont examinées ici différemment des autres. On va le souligner que vous avez une préoccupation, puis ça
3235 nécessitera d'être évalué.

M. ÉRIC HURTUBISE :

3240 C'est ça qu'on aimerait. C'est que la législation québécoise par rapport à ces secteurs-là fasse une distinction entre l'exploration et l'exploitation et que, au lieu de couper l'activité minière, on pourrait parler que l'exploitation, elle, elle a une modalité ou une façon de l'évaluer, puis l'exploration, c'est une autre façon d'évaluer, donc que les deux ne soient pas mises dans le même bain parce que, les deux, c'est vraiment un monde de différence.

3245 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on comprend ça, mais le gouvernement aussi va comprendre que si vous voulez faire de l'exploration, c'est parce que vous voulez exploiter. Donc, ça nécessiterait une compensation territoriale. Mais ça, est-ce acceptable? C'est une question qui devra être
3250 examinée, parce qu'il ne faudra pas non plus que des aires soient protégées où des forêts ne sont pas intéressantes, puis dans 50 ans, 75 ans, les forêts deviennent intéressantes, là on demande de les exploiter, puis on les sort.

3255 Ça fait qu'il faut que ça doit équitable pour les entreprises aussi. Ça fait que ça a des conséquences, il faudra les examiner.

M. ÉRIC HURTUBISE :

3260 Je crois que l'industrie est d'accord avec ça, mais quand une mine a à peu près une superficie de 1 km par 1 km, ça fait quoi? Un hectare carré à peu près? Un hectare. J'aimerais connaître la superficie de la réserve aquatique de Moisie? Ça représente .1 %, .2 %?

LA PRÉSIDENTE :

3265 Comme je vous dis, ça ne relève pas de notre commission. On va l'indiquer dans notre rapport, votre préoccupation, mais on ne pourra pas la traiter et faire une proposition au gouvernement sur cet aspect-là.

M. ÉRIC HURTUBISE :

3270 Donc, j'aimerais terminer, j'aurais un dernier point. Toujours dans mon mémoire, à la page 4 référant aux figures 3 et 4, c'est de montrer que, en Colombie-Britannique, suite à des zones de parcs qui se sont instaurées, les investissements miniers ont passé de quelque chose qui tournait entre de 300 M\$... ça variait entre 300 M\$ et 350 \$M à moins de 75 M\$ d'investissements sur la grandeur de la Colombie-Britannique au complet.

3280 Alors, on n'aimerait pas que ce genre de chose-là fasse faire le même genre d'image à la Côte-Nord et un territoire comme le nôtre, parce que quand vous dites: «Ça n'hypothèque pas le territoire», du côté minier, je ne suis pas certain jusqu'à quel point ça n'hypothèque pas le territoire. J'aurais peut-être tendance à ne peut-être pas utiliser ce mot-là, mais à y penser un petit peu que, du côté minier, ça peut hypothéquer un peu le territoire.

3285 Donc, on n'aimerait pas que ça fasse le même genre de situation qu'en Colombie-Britannique où, dans les années 90, il s'est passé la même chose. On ne voudrait pas qu'il y ait une chute des investissements sur notre territoire d'un ordre similaire.

M. GUY FORTIN :

3290 Moi, j'ai une question et un commentaire, une question de monsieur Hurtubise un peu, la continuité d'un commentaire de tantôt.

Dans le secteur ici de la rivière Ouapetec présentement qui est juste en projet, est-ce qu'il y a un potentiel particulier là-dedans ou ...

3295 **M. ÉRIC HURTUBISE :**

Vraiment à brûle-pourpoint comme ça, j'aurais de la misère à dire «oui». Savez-vous quel feuillet que c'est?

3300 **M. GUY FORTIN :**

Non, non, je ne le sais pas.

3305 **M. ÉRIC HURTUBISE :**

Bien, je ne peux pas vous dire. Je ne suis pas en mesure de vous le dire. En théorie, oui, parce que sur mon document, j'ai mis plein de zones potentielles tout au long du territoire. Puis oui, il est possible qu'il y en ait tout autant.

3310 **M. GUY FORTIN :**

Oui, c'est une question embêtante. Finalement, ce que monsieur disait, moi aussi, je considère que l'exploration dans le fond ou de l'inventaire, dans le fond, on se prive de connaissance.

3315

Je suis d'accord avec vous qu'on ne réglera pas ça aujourd'hui, ce n'est pas le débat de votre commission, mais on se prive de connaissance. Ensuite, ça sera un choix de société de dire: «Non, on le laisse là, on n'y touche pas», mais au moins, on va le savoir. Dans le fond, c'est de la connaissance, l'acquisition de connaissance. Je vous remercie.

3320

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Trudel.

3325 **M. DAVID TRUDEL :**

Moi, c'est une petite dernière question d'interprétation qui ne sera pas bien, bien longue. C'est juste parce que dans la première partie d'audience, on parlait que ce qui allait passer dans les audiences, c'était les projets et les projets d'agrandissement.

3330

Là, de part et d'autre, il y a eu des mémoires qui ont été déposés avec différents projets d'agrandissement, mais ces projets d'agrandissement-là sont soumis à la population via les mémoires qui sont disponibles sur Internet. Mais de quelle façon ça va être considéré à votre niveau? Parce que, moi, je regarde le bassin de la rivière Moisie au grand complet, puis ce que ça me dit, cette carte-là, c'est que c'est sûr qu'il y a une demande qui a été faite en ce sens-là, sauf qu'il n'y a pas eu de discussions de tout le monde là-dessus.

3335

C'est un peu juste savoir la compréhension que ça va avoir à votre niveau les analyses, un peu comment ça fonctionne.

3340

LA PRÉSIDENTE :

Vous allez le voir dans notre rapport.

3345 **M. DAVID TRUDEL :**

Non, mais parce que ça engendre quand même des représentations ou des discussions en fonction du territoire qui peut rentrer dedans. C'est juste pour ça que je posais la question.

3350 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends bien.

3355 **M. ÉRIC HURTUBISE :**

La carte qui est là, est-ce qu'il est possible de l'avoir publique?

LA PRÉSIDENTE :

3360 Tout ce qu'on a est public.

M. ÉRIC HURTUBISE :

C'est beau, je ne savais pas.

3365

LA PRÉSIDENTE :

C'est une carte qui est extraite, de mémoire, DM-17.

3370 **M. ÉRIC HURTUBISE :**

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

3375

Monsieur Desrochers?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3380 L'exemple qui a été apporté par monsieur Hurtubise est quand même assez éloquent. C'est dans un cas où une province a décidé de modifier le régime des activités minières sur son territoire, l'encadrement juridique. Et c'est pour ça que, au Québec, on fait très attention pour respecter les droits qui ont été octroyés, pour ne pas que ce genre de situation-là arrive au Québec.

3385

Dans le cas où des titres ont été octroyés pour des cas d'exploration et qui, éventuellement, pourraient avoir une découverte, donc on va s'assurer que les gens puissent faire l'exploitation.

3390

Le cas de la Colombie-Britannique, c'est dans le cas où le gouvernement a modifié cet encadrement-là et les gens, qui investissaient massivement en exploration, se sont évidemment retirés de cette juridiction-là parce que les règles avaient changé.

3395

Alors, au Québec, les travaux qu'on fait d'analyse des territoires, on est très, très, très sensibles aux impacts que ça peut avoir sur les activités d'exploration.

LA PRÉSIDENTE :

3400

D'accord. Et peut-être qu'en Colombie-Britannique, il n'y a pas eu de consultation publique non plus?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3405

Je ne pourrais pas dire de quelle façon que ça s'est fait. Ce que je sais, c'est que le gouvernement, pour la création d'un parc ou d'un autre type d'aire protégée, avait révoqué les droits d'une entreprise minière et ça avait mené à ces conséquences-là.

LA PRÉSIDENTE :

3410

Le mot de la fin, monsieur Trudel?

M. DAVID TRUDEL :

3415

Une petite question qui ne devrait pas être longue à répondre cette fois-là peut-être pour monsieur Desrochers. Si on considère que les activités de prospection sont différentes d'une région à l'autre... si on prend l'Abitibi, c'est une région qui est minière forte, dans le sens qu'il y a beaucoup de mines qui ont été développées là, beaucoup de prospection.

3420

La Côte-Nord, il y a quelques mines, sauf qu'on sait qu'il y a un grand potentiel. Les éléments qui ont été analysés, est-ce que c'est l'ensemble des claims existants ou si c'est l'ensemble du potentiel du territoire?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3425

Dans un premier temps, on s'assure qu'il y ait aucun titre minier qui est compris dans une aire protégée qui serait décrétée.

3430 Dans un deuxième temps, on s'assure également que les potentiels forts sont exclus. Et il y a une analyse complète par les gens qui sont compétents au ministère pour s'assurer que l'aire protégée, on minimise les impacts, de la même façon qu'on le fait du point de vue forestier. C'est certain qu'on n'arrive pas à zéro impact. Il peut y avoir des impacts, mais on est à l'aise avec certains potentiels.

3435 La même chose qu'au niveau forestier, lorsqu'on donne notre agrément pour un territoire à mettre en réserve, on est conscients des impacts qu'il peut y avoir, mais on les accepte.

M. DAVID TRUDEL :

3440 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3445 Avez-vous d'autres informations à donner qui seraient d'ordre arithmétique ou quelconque?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3450 Cette question-là ne me semble absolument pas farfelue mais, malheureusement, je n'ai pas d'autres commentaires à ajouter.

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez fait le tour de la question.

3455 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

3460 Merci. De votre côté?

Mme MARILOU TREMBLAY :

3465 On a rien à rajouter.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

À l'heure qu'il est, ce serait peut-être du charabia de continuer, pour nous.

3470

LA PRÉSIDENTE :

3475

D'accord. Alors, tout a été dit, je pense. Maintenant, on va prendre en considération tous les aspects, surtout les rapporter au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

3480

Ce n'est pas nous qui prenons la décision, c'est le Conseil des ministres, mais on est là pour éclairer les décisions. Il y a des questions qui dépassent largement les travaux de la commission, qui ont été amenées comme l'exemple de l'exploration minière, qui vont quand même être soulignées dans notre rapport.

3485

Alors, on va faire le tour de tout ce qui a été dit pour justement amener le plus possible l'opinion des gens, quelles ont été les opinions, les avantages, inconvénients exprimés, et c'est au gouvernement à trancher par la suite. Alors, on va fort probablement pouvoir remettre notre rapport au cours du mois de septembre.

3490

Si vous détenez d'autres informations pertinentes, vous pouvez encore les déposer à la commission, nous allons les rendre disponibles dans le site Internet et dans les centres de consultation, mais je vous demanderais de le faire le plus tôt possible parce que, dès la semaine prochaine, nous commençons à travailler la rédaction du rapport. Alors, on a peu de temps pour le faire.

3495

Je vous remercie tout le monde de votre excellente collaboration, puis peut-être au plaisir de rediscuter d'autres éléments plus tard dans un autre moment, on va espérer dans la même vie. Merci.

3500

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3505

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.